



association des  
amis de l'université  
de liège

sous la présidence d'honneur de sa majesté le roi

bulletin trimestriel

36<sup>e</sup> année — n<sup>o</sup> 3 — 1964

## L'Association des Amis de l'Université de Liège

« Les Amis de l'Université de Liège » sont groupés en une Association sans but lucratif, qui fut fondée le 13 mars 1929. Elle a pour objet, en dehors de toutes confessions religieuses et opinions politiques, « de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de l'Université de Liège ». Elle agit « en vue d'assurer, par tous moyens appropriés, le développement le plus complet de l'enseignement et de la mission sociale de l'Université de Liège ».

L'Association fait le service de son bulletin trimestriel à tous ses membres.

Elle comprend des membres effectifs dont la cotisation annuelle est fixée à 100 fr. au moins et des membres protecteurs dont la cotisation annuelle est fixée à 1000 fr. au moins. Le Bulletin publie chaque année la liste de ceux dont la cotisation s'élève à 500 fr. au moins. Les cotisations peuvent être versées au C. Ch. P. n° 1507.13 de l'« Association des Amis de l'Université de Liège », rue Charles Magnette, 2, à Liège.

### Conseil d'Administration :

*Président Honoraires* : † M. A. DEWANDRE, Ingénieur A. I. Lg.

*Président* : M. A. LEROUX, Ingénieur A. I. Lg., Administrateur-Directeur Général de la Société belge de l'Azote et des Produits chimiques du Marly.

*Vice-Président* : M. L. GRAULICH, Recteur honoraire de l'Université.

*Administrateurs-Secrétaires* : MM. R. CLEMENS, J. DEMBOUR et L. DABIN, Professeurs à la Faculté de Droit;  
E. VIEUJEAN, Chargé de cours associé à la Faculté de Droit.

*Administrateur-Trésorier* : M. A. FETTWEIS, Professeur à la Faculté de Droit.

*Administrateurs* : MM. M. ALBERT, Premier Président de la Cour d'Appel de Liège; L. CAMU, Président de la Banque de Bruxelles; P. CLERDENT, Gouverneur de la Province de Liège; J. DELCHEVALERIE, Docteur en droit, Directeur du Cabinet de Monsieur le Recteur; E. DELEKHE, Docteur en médecine; R. DEPREZ, Ingénieur A. I. Lg., Secrétaire général de l'A. I. Lg.; N. DESSARD, Ingénieur A. I. Lg.; W. ESSER, Professeur à la Faculté de Médecine; E. FRENAY, Professeur à la Faculté des Sciences Appliquées; F. GRAINDORGE, Administrateur-Délégué de la S. A. Etablissements F. Graindorge; G. GUEBEN, Professeur à la Faculté des Sciences; P. HARSIN, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; P. LALOUX, Professeur honoraire à la Faculté de Droit, Président du Conseil d'Administration de la Société royale Asturienne des Mines; R. LALOUX, Administrateur-Directeur Général de la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre; E. MASQUELLIER, Régent de la Banque Nationale de Belgique; E. MERSCH, Directeur du siège de Liège de la Banque de Bruxelles; J. NAGELMACKERS, Banquier à Liège; A. NEEF de SAINVAL, Président du Comité permanent de la S. A. Cockerill-Ougrée; A. RINGLEF, Docteur en médecine, Président de l'Association namuroise des Anciens de l'Université de Liège; J. ROSKAM, Professeur émérite à la Faculté de Médecine; A. SEVERYNS, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; A. WILEUR, Secrétaire Général de la S. A. Le Grand-Bazar de la Place Saint-Lambert; le Président de l'Union Générale des Etudiants.

*Commissaires* : MM. P. FRAIPONT, Professeur à l'Université, et P. MARTIN, Président du Tribunal de Première Instance de Liège.

# association des amis de l'université de liège

36<sup>e</sup> ANNÉE - 1964 - N° 3

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

BULLETIN TRIMESTRIEL

Publié avec l'appui du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture

*Secrétariat général :*

RUE CHARLES MAGNETTE, 2, LIÈGE  
TÉL. 32.31.63 - C. C. P. : 1507.13

## S O M M A I R E

	Pages
● Premier Congrès des Anciens et Amis de l'Université de Liège .....	3
● L'Université de Liège et les exigences de la société contemporaine, par M. Claude Renard, vice-président du Conseil d'administration de l'Université .....	10
● Sur quelques aspects de l'enseignement américain, II. Enseignement supérieur, par M. B. Rosen, professeur associé à l'Université .....	23
● Les Anciens sont là ! .....	49
● Au fil des jours .....	55
L'ouverture solennelle de l'année académique n'a pas eu lieu .....	55
L'Université à la porte de chacun ? .....	55
« Les examens à l'examen » .....	56
Inauguration au Sart Tilman .....	56
Conférence des recteurs des Universités européennes .....	56
M. Pol Swings, président de l'Union astronomique internationale .....	57
La mise à jour de l'Annuaire .....	57
Bientôt une Association des Docteurs en Droit .....	57
Anniversaire de promotion .....	58
L'Annuaire de l'A. L. D. Lg .....	61
Rapport d'activités de l'A. M. Lg .....	61
Chez les Physiiciens .....	62
Les anciens de Namur .....	64
● Nécrologie .....	68
● Annonces .....	69

Association des

Université de l'Université

Association des

Association des

Association des

Association des

Association des

Association des

Association des

Association des

Association des

Association des

Association des

Association des

Association des

# Premier Congrès des Anciens et Amis de l'Université de Liège

---

12 et 13 septembre 1964

Par une journée ensoleillée, de nombreux Anciens et Amis de l'Université de Liège se retrouvent dans la somptueuse Maison de la Culture de Namur. D'emblée, la maquette de la future Université au Sart Tilman évoque le prestigieux développement de notre *Alma Mater*.

Le premier congrès des Anciens et Amis commence.

## A l'Hôtel de ville

Le samedi matin, une délégation des congressistes se rend à l'Hôtel de Ville de Namur, où une réception est offerte en leur honneur. La délégation est composée de MM. Marcel Dubuisson, recteur de l'Université, Claude Renard, vice-président du Conseil d'administration, André Leroux, président des Amis de l'Université, du Docteur Ringlet, président de l'Association namuroise, de représentants des Conseils d'administration de l'Université, des « Amis » et des associations facultaires et régionales.

Au nom des participants, le Docteur Ringlet remercie les autorités communales pour le charmant accueil qu'elles ont bien voulu réserver à ce premier Congrès, tenu en dehors de la ville universitaire.

M. le Bourgmestre Pieltain souhaite la bienvenue aux congressistes et remercie les organisateurs d'avoir choisi la cité du « Bia Bouquet » dont il détaille poétiquement les charmes.

Un vin d'honneur termine cette cordiale réception.

## Ouverture de la séance académique

C'est dans la grande salle de la Maison de la Culture que se tient la séance académique du Congrès. Aux premiers rangs d'une assemblée de personnes représentant les fonctions et les professions dans leur plus grande diversité, on note la présence du Colonel Parent, commandant militaire de la province, du Sénateur Toussaint, du Député Servais, du Député permanent Wautier, du Bourgmestre Pieltain, de l'Echevin Lebrun, des Conseillers communaux Mme Chapelle, MM. Devyver et Theysen, des RR. PP. Wankenne, recteur,

Van Ooteghem et Courtoy, professeurs aux Facultés Notre-Dame de la Paix, de Mme Van Acker, préfète du Lycée Royal de Namur.



Le Docteur Ringlet : Souriant accueil  
(Cliché *Le Progrès, Namur*)

présentés. Après s'être réjoui du choix de Namur comme siège de cette importante manifestation, il présente brièvement les sujets que développeront les orateurs du jour.

Le Docteur Ringlet remercie les participants et rappelle le souvenir des Anciens disparus et en particulier de M. Albert Dewandre qui fut un magnifique exemple de dévouement à l'Université. Il rend hommage à M. Michel Toussaint qui, il y a 9 ans, lança l'idée de regrouper les anciens de l'Université de Liège originaires de Namur. Evoquant le nombre des universitaires diplômés de Liège, le Président namurois annonce que plus de deux cents anciens ont répondu à l'invitation des organisateurs. Les plus gros contingents sont venus de Liège, puis de Namur, du Hainaut et du Brabant. Même le Limbourg, Anvers, le Grand-Duché et le Congo sont repré-

### L'Université de demain

Congrès des Anciens, Congrès des amitiés retrouvées, la manifestation de Namur veut également se tourner vers l'avenir. C'est l'occasion pour les participants de témoigner de leur intérêt pour les problèmes d'adaptation et de transformation que doit résoudre l'Université de Liège.

Monsieur le Recteur M. Dubuisson expose l'historique du problème des bâtiments universitaires et du projet d'implantation au Sart Tilman. Il rappelle les avantages acquis en 1953 par la loi organique des universités et en 1960 par l'obtention de la maîtrise de l'ouvrage. Commentant la projection de nombreuses diapositives illustrant

les différents aspects du site et les travaux en cours, il expose les principales étapes de l'œuvre gigantesque de reconstruction, entreprise par l'Université. Il montre la rigueur toute scientifique avec laquelle les études et les travaux sont conduits. La prestigieuse collection « Les Cahiers du Sart Tilman » dont le second volume va sortir de presse, offre à cet égard un remarquable témoignage. A 7 kilomètres de la cité mais étroitement rattachée à sa vie culturelle et sociale, l'Université de Liège sera prête à accueillir les 10.000 étudiants qu'elle attend en 1970 <sup>(1)</sup>.



La séance académique

(Cliché *Le Progrès, Namur*)

M. le Professeur Cl. Renard, vice-président du Conseil d'administration, développe les réponses qu'entend donner l'Université de Liège aux exigences de la société contemporaine, notamment la démocratisation des études liée à la réforme de l'enseignement. En effet, au-delà de son rôle de formation des cadres supérieurs, l'Université est confrontée aujourd'hui avec le problème de l'enseignement de masse. Il convient de réorganiser les différents niveaux d'études (candidature, licence, post-graduat), sur le plan des méthodes, des programmes et des orientations, en vue d'une formation mieux adaptée qui ne cède en rien aux exigences de qualité. Dans cette

---

<sup>(1)</sup> Nos lecteurs voudront bien se référer aux très importants articles dont Monsieur le Recteur nous a confié la publication : « Le problème des bâtiments de l'Université de Liège au seuil de l'année 1960 », *Bulletin* 1960, n° 1, pp. 3-34 ; « La reconstruction de l'Université de Liège au Sart Tilman », *Bulletin* 1963, n° 2, pp. 3-11. Voir également : « L'Université de Liège au Sart Tilman », *Bulletin* 1961, n° 1, pp. 5-42.

optique, différents moyens viennent d'être dégagés par la loi du 21 mars 1964. Des modalités doivent également être trouvées pour permettre un passage réciproque entre l'Université et un enseignement technique revalorisé. M. Renard traite ensuite de l'apport de l'Université de Liège au problème du « recyclage » et de la recherche scientifique. Il démontre enfin que, dans notre pays, les institutions universitaires existantes sont les plus aptes à réaliser l'ensemble de ces objectifs <sup>(2)</sup>.

#### Clôture de la séance

Au nom des Anciens et Amis de l'Université de Liège, le Président A. Leroux remercie les orateurs d'avoir si brillamment su associer les congressistes aux préoccupations de l'Université. Le Président remercie également les autorités locales et tous les participants auxquels il lance un vibrant appel. C'est par le truchement des associations de diplômés et des sections régionales que se prolonge le rayonnement de notre *Alma Mater*. Le concours de tous est indispensable.



Chez le Gouverneur

(Cliché *Le Progrès, Namur*)

Chaque ancien s'efforcera donc de gagner dans son entourage ceux qui n'ont pas encore rejoint nos rangs. Le Président invite enfin tous les participants à la rencontre qui se tiendra au printemps pro-

<sup>(2)</sup> Le texte intégral du discours de Monsieur le Vice-Président figure en p. 10 de ce Bulletin.



chain sur le site même du Sart Tilman, puis, après avoir donné lecture d'un télégramme à Sa Majesté le Roi (1), lève la séance.

### Cocktail et visite

A l'issue de la séance académique, un cocktail fort animé réunissant plus de 400 personnes permet aux participants de reprendre contact avec de vieux amis, perdus de vue depuis longtemps, tandis que le Professeur émérite et Mme Félix Rousseau terminent la visite des beautés artistiques et naturelles de Namur, organisée à l'intention des familles des congressistes.

### Au Gouvernement provincial

En fin d'après-midi, différentes personnalités et les dirigeants de la section namuroise sont reçus au Palais provincial par M. le Gouverneur Gruslin, entouré des Députés permanents Humblet, Fanuel, Guilmin et Luc. Très amicalement, M. Gruslin converse avec les membres de la délégation pendant qu'un vin d'honneur est servi.

### Le banquet

Vingt heures trente (heure académique !). Plus de 200 personnes se retrouvent au Château de Namur, où les attend un menu « recherché ». A la table d'honneur, siègent notamment MM. le Gouverneur Gruslin, le Recteur Dubuisson, le Vice-Président Renard, le Bourgmestre Pieltain, le Docteur Ringlet et le Président Leroux.

Le ton de la conversation monte bientôt au diapason de la plus haute cordialité.

---

(1) TEXTE DU TÉLÉGRAMME A SA MAJESTÉ LE ROI.

« Réunis en Congrès à Namur, les Anciens et Amis de l'Université de Liège prient Sa Majesté le Roi de bien vouloir accepter l'hommage de leur respectueux attachement.

(5) A. LEROUX,  
Président des Amis de l'Université de  
Liège.

M. A. MOLITOR, Chef du Cabinet du Roi, a fait parvenir à M. A. LEROUX la réponse suivante :

« Le Roi, sensible aux sentiments d'attachement que lui ont exprimés, à l'occasion de leur Congrès, les Amis et Anciens de l'Université de Liège, me charge de vous transmettre, ainsi qu'à tous, ses vifs remerciements ».

(5) A. MOLITOR,  
Chef du Cabinet du Roi.

Au dessert, M. Leroux se félicite de la parfaite réussite du Congrès et remercie tout particulièrement les dames et les demoiselles de leur charmante présence. On entend M. Gruslin, qui, dans une brillante improvisation, souligne l'importance du rôle joué par l'Université dans la société.

#### L'excursion du dimanche

A 10 heures, deux autocars quittent la place Saint-Aubain pour gagner les plus beaux sites du Namurois. Sous la conduite éclairée du Professeur F. Rousseau, les excursionnistes découvrent les trésors d'art et d'archéologie de l'Abbaye de Floreffe, de Fosse, de Walcourt et de Mariembourg. L'éru-

dition, la précision et l'humour des commentaires de leur guide et l'agrément d'un dimanche ensoleillé laisseront aux participants un magnifique souvenir. Après un dîner à Couvin, ils regagnent Namur par les vallées du Viroin et de la Meuse, terminant ainsi un Congrès que tous s'accordent à trouver pleinement réussi.



Sous la conduite éclairée du Professeur F. Rousseau...  
(Cliché Le Progrès, Namur)

\* \* \*

Les Amis de l'Université tiennent à exprimer leur plus vive reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à faire de ce premier Congrès un magnifique succès. Leur gratitude s'adresse tout spécialement à leurs hôtes : l'Association namuroise et son très dynamique président le Docteur Ringlet, ainsi que les Autorités provinciales et communales, les Autorités académiques, les représentants des associations facultaires et régionales,

Merci de tout cœur aux nombreux participants, parmi lesquels nous avons la joie de retrouver quelques-uns de nos aînés : Max Humbert (Dr. méd. chir. acc., 1906), Jules Delforge (Dr. méd. chir.

acc., 1907), Joseph Hanquet (Dr. dr., 1909), Félix Rousseau (Dr. phil. et lettres, 1909), Jules Diet (Dr. méd. chir. acc., 1910), Lucien Verbelen (Dr. méd. chir. acc., 1910), Fernand Dacos (Ing. élect., 1913).

Il nous reste à émettre l'espoir que l'appel de notre Président sera entendu et que nous nous retrouverons, plus nombreux encore, l'an prochain au Sart Tilman.

## L'Université de Liège et les exigences de la société contemporaine

---

Le sujet que je vous propose est à la fois banal et difficile. Banal, car se multiplient à son propos les articles, les communications et les propositions de toutes sortes; ils sont devenus fort à la mode les thèmes du rôle des Universités dans la société, de la promotion et de l'organisation de la recherche scientifique, de la rénovation des structures universitaires, etc... Difficile aussi car, dans ce foisonnement d'idées toujours inspirées sans doute par un souci de générosité et de progrès, mais souvent contradictoires, tantôt trop pragmatiques, tantôt trop idéalistes, il devient malaisé de déceler les lignes de force, les buts directeurs. Les slogans — il faut bien les appeler ainsi — qui se propagent au sujet de l'avenir de l'enseignement universitaire, sont cependant révélateurs des besoins fondamentaux de notre société, besoins que je voudrais m'attacher à mettre en lumière.

J'en aperçois trois :

a) Le premier est un besoin de justice sociale; il tend à ouvrir très largement les portes de l'enseignement supérieur aux jeunes gens doués, de toute origine; c'est le problème dit de la démocratisation des études, qui lui-même en engendre immédiatement un autre, celui de l'accueil dans les Universités d'un nombre toujours croissant d'étudiants.

b) Le second est formulé par les dirigeants tant du secteur public que du secteur privé, désireux, d'une part, de disposer de cadres universitaires aussi complètement formés que possible dès leur entrée au travail et, d'autre part, de voir l'Université collaborer à la « formation continuée » des cadres déjà en place. L'idée est, en effet, bien accréditée aujourd'hui que l'expansion économique, et par là même le bien-être social, dépendent très largement de la qualité des « cadres ».

c) Le troisième besoin est du même ordre que le précédent; le progrès économique et social est soutenu par celui des techniques, qui dépend lui-même très largement d'une politique de recherche scientifique. Ainsi, notre époque a pris conscience que l'Université doit développer ses services de recherche pour les mettre davantage au service de la société.

C'est l'ensemble de ces impératifs vitaux qui a suscité la question dite de l'expansion universitaire dont on a beaucoup parlé ces derniers temps, dans des sens d'ailleurs très divers.

Mon propos est de montrer ce que l'Université de Liège a fait, au cours de la dernière décennie, pour s'adapter à cette évolution et d'essayer de définir le sens de sa politique pour l'avenir.

D'abord, il est clair que l'enseignement universitaire et les services de recherche qui en sont le support obligé réclament beaucoup d'argent. Mais ce n'est pas cet aspect de la question que je veux aborder aujourd'hui.

Monsieur le Recteur vient de vous décrire les projets de notre Université au Sart Tilman. Ces projets démontrent que nous avons prévu, en temps utile, les outils qui sont indispensables, en présence de l'accroissement des populations d'étudiants, au développement de l'enseignement supérieur et de nos départements de recherche. Ce sont les problèmes qui se situent au delà de ces besoins matériels et financiers que je voudrais envisager ici.

#### A. — Problème des études universitaires

Le premier de ces problèmes est celui de la nécessaire réorganisation des études universitaires. On pourrait l'énoncer de la manière suivante : au delà des déclarations idéologiques, quel sens positif attribuer au thème de la démocratisation de l'enseignement supérieur ?

Démocratiser les études, c'est tout d'abord permettre à tout étudiant qui en est capable, quelle que soit sa situation financière, d'accéder à l'Université et d'y poursuivre ses études dans de bonnes conditions.

La solution se trouve ici dans les bourses d'études et autres moyens « sociaux » à mettre à la disposition des étudiants.

Tout n'est pas achevé, mais nous pouvons dire qu'à Liège nous sommes bien équipés dans ce domaine : service des étudiants, service social, service d'information sur les études et les carrières (fondé par les Amis de l'Université), service psychologique, homes et restaurants d'étudiants, etc...

Ces réalisations, auxquelles les étudiants et les parents d'étudiants font un appel sans cesse croissant, sont le fruit d'une longue expérience qui se perfectionne constamment. Leur efficacité vient de ce qu'elles n'ont pas été créées de toutes pièces sur des données abstraites, mais en quelque sorte façonnées en fonction des nécessités qui se sont manifestées jour après jour.

Démocratiser les études, c'est encore permettre aux étudiants de s'intégrer plus intimement dans l'Université; celle-ci doit former une communauté vivante de maîtres et de disciples guidés par un esprit de solidarité. Ici surgissent des questions plus délicates peut-être, mais auxquelles des solutions peuvent être trouvées, qui permettraient d'associer davantage les étudiants à la vie même de leur Université.

A Liège, des contacts se sont établis avec les associations estudiantines constituées et nous avons tout lieu de croire que des échanges fructueux peuvent se nouer entre les étudiants et leurs maîtres, non plus seulement sur le plan des cours et des examens, mais sur le plan de la vie universitaire envisagée de la façon la plus générale.

Mais démocratiser l'enseignement, c'est sans doute plus radicalement encore opérer, dans l'organisation des études, les aménagements qu'impose l'accroissement des populations d'étudiants, de manière que ceux-ci, quelles que soient leurs ressources, entrent dans la vie professionnelle avec plus de chances d'y réussir, sans perte d'énergie ni de temps.

Si vous le voulez bien, nous pourrions tenter de dégager quelques principes sur lesquels doit s'appuyer cette réforme.

Démocratiser les études, ce ne peut être, à aucun prix, en diminuer la qualité sous prétexte de satisfaire à une exigence quantitative; le nombre des élèves s'accroissant, celui des médiocres augmentera, par la fatalité d'une loi statistique, d'une manière plus que proportionnelle; dès lors, l'enseignement risque de se dégrader en cherchant à se mettre au diapason du plus grand nombre.

Ce danger est réel, car, pour des causes sociales et démographiques bien connues, l'Université va se trouver progressivement confrontée avec ce qu'on a appelé l'enseignement de masse qui n'entre pas dans sa vocation propre et qui, si elle l'assumait complètement, paralyserait ses énergies. Certes, le rôle le plus spécifique des Universités réside dans la formation des cadres supérieurs de la Nation; mais le temps est révolu où un nombre relativement restreint de spécialistes suffisaient à répondre aux besoins de la société et de l'économie. Au lieu de jouer, comme en général autrefois, un rôle dirigeant, beaucoup de diplômés universitaires sont aujourd'hui appelés à remplir des fonctions limitées, parfois très spécialisées et routinières. Les exigences d'ordre professionnel tendent à se diversifier de plus en plus; de ce fait, les vœux de création de nouvelles orientations d'études se font sans cesse plus nombreux et plus pressants. L'Université pourrait être entraînée malgré elle, par un enchaînement progressif, à assurer ainsi la formation des cadres moyens et des cadres de haute technicité.

Ce problème est si multiforme qu'il ne peut recevoir que des solutions nuancées. L'Université doit être très attentive aux doléances des milieux professionnels lorsqu'ils lui disent que ses diplômés sont inaptes à être assimilés par la profession. C'est l'indice que quelque chose est à réformer dans notre enseignement.

En revanche, le principe qui me paraît capital est que le but propre des études universitaires est d'inculquer une formation scientifique de base, non de faire directement acquérir une compétence professionnelle. L'enseignement universitaire doit conserver son caractère élevé et désintéressé en soi; il doit s'attacher à éveiller la curiosité des étudiants sur les problèmes de la vie moderne; dresser de vastes

synthèses et non offrir des recettes empiriques immédiatement applicables. C'est *après* que doit venir l'adaptation des connaissances aux nécessités de la vie professionnelle et, les praticiens éclairés dans toutes les professions l'affirment d'ailleurs, cette adaptation est d'autant plus aisée que plus large et plus solide est la culture de base.

Il appartient à l'Université de donner, quelle que soit la matière enseignée, une *doctrine*, des principes et des méthodes. C'est pourquoi les ouvrages soi-disant pratiques qui font fi de toute préoccupation doctrinale sont le plus souvent d'une si piètre utilité; c'est qu'ils ne fournissent pas le moyen d'affronter les vrais problèmes : ceux que posent les cas non encore résolus et les hypothèses non encore vérifiées.

On pourrait donc concevoir au sein de l'Université, des stades d'études différents dans un même domaine, conduisant à des formations distinctes, correspondant éventuellement à des degrés professionnels inégaux, mais on ne saurait imaginer que ces enseignements divergent par leur esprit et leurs méthodes.

Cela étant, l'Université serait grandement aidée si l'enseignement technique, au moins dans certains de ses secteurs, était lui-même rénové par l'élévation du niveau de ses études; on a trop tendance à considérer cet enseignement comme un décalque de l'enseignement universitaire, ce qui crée pour lui, la tentation d'en imiter les structures et les objectifs, alors que l'enseignement technique possède sa vocation propre; les études techniques, parfois aussi longues que les études universitaires, s'adressent à des jeunes non pas moins mais autrement doués; un diplôme technique délivré par une école qui s'est réellement adaptée aux besoins de sa région n'est pas moins honorable — ni moins rentable — qu'un autre. Pour ma part, je crois que le nombre de jeunes est grand qui trouveraient, dans des écoles techniques de haute qualité, le point de départ d'une carrière professionnelle enviable, surtout si étaient ménagés entre l'enseignement technique et l'enseignement universitaire les ponts qui permettraient, selon certaines règles à définir, aux diplômés du premier d'achever, le cas échéant, leur formation dans le second; de même, je concevrais fort bien que des diplômés universitaires complètent leur formation scientifique par une formation professionnelle dans un établissement d'enseignement technique supérieur.

Quoi qu'il en soit, dans l'état actuel des choses, une question de sélection se pose de façon aiguë. Elle incombe d'abord, à mon avis, à l'enseignement secondaire. Je crois celui-ci parfaitement apte, si on lui en donne les moyens, à faire le premier départ des jeunes et à les diriger selon leurs dispositions. Il est légitime que quiconque puisse faire des humanités dans l'une des orientations actuellement offertes, puisqu'il s'agit d'études qui doivent conduire à une formation pleinement humaine. Il ne l'est pas du tout que chacun puisse, à la fin des humanités, aborder des études universitaires. En théorie, l'accord est unanime sur ce point, mais on recule devant la mise en

œuvre concrète de l'idée. Certificat et diplôme d'humanités doivent être soigneusement distingués. Le projet de loi sur l'omnivaleur des diplômes d'humanités pour l'accès à l'Université nous avait, à cet égard, donné beaucoup d'espoirs que les derniers textes ont presque anéantis; si la distinction demeure entre certificat et diplôme, leurs conditions d'octroi sont devenues si peu différentes que la sélection souhaitée ne s'opérera pas.

Dès lors, il faut bien que l'Université se charge de faire comprendre aux élèves de candidature dépourvus des aptitudes requises pour faire des études de type scientifique qu'ils doivent acquérir ailleurs une formation épanouissante pour eux-mêmes et utile à la société.

Une telle attitude n'est pas contraire à une politique de démocratisation des études; elle est simplement conforme à la nature des choses. Toutefois, pour qu'elle ne puisse être soupçonnée de procéder d'un esprit rétrograde, elle impose à l'Université des devoirs nouveaux; celui, par exemple, d'envisager une réforme des candidatures qui aboutisse à conférer au diplôme de candidat, — qui devrait alors recevoir une autre appellation — une valeur propre ouvrant l'accès direct à certaines professions ou permettant la poursuite d'études d'ordre différent, technique ou professionnel; celui aussi de mieux initier les étudiants de candidature aux méthodes de travail universitaire. C'est l'un des objectifs que nous poursuivons à Liège en accroissant le nombre de nos assistants d'enseignement. Cette tendance devra encore être développée; les professeurs, le plus souvent hommes de pensée plus qu'hommes d'action, sont enclins à employer les assistants à la recherche plutôt qu'à l'enseignement; un travail psychologique doit être entrepris pour restituer à la fonction enseignante un prestige qu'elle a quelque peu perdu au profit de la fonction de recherche, particulièrement chez nos jeunes collaborateurs qui ont la légitime ambition de se constituer des titres et dont la vocation s'est principalement déterminée par les séductions de l'univers de la pensée pure.

Sans doute, la recherche est-elle l'assise de l'enseignement et le professeur complet est-il celui qui possède un égal enthousiasme pour l'approfondissement constant de la connaissance et pour la communication de sa science à la jeunesse; seul est vraiment universitaire l'enseignement directement nourri par la recherche; mais ceux que leurs goûts, leurs aptitudes, ou peut-être leur générosité naturelle portent à développer davantage leur vocation d'enseignant, ne peuvent se sentir diminués par rapport à ceux qui se vouent presque exclusivement à la recherche.

Il faut aussi veiller à ce que l'encadrement nécessaire dans les premières années ne dégénère pas en une surcharge de travail pour les étudiants par la multiplication des interrogations, des devoirs à domicile et des travaux dirigés; une large liberté, avec la responsabilité que celle-ci implique, est indispensable à la formation universitaire.



En résumé, démocratiser, c'est trouver les formules — tant sur le plan d'une plus étroite collaboration de l'Université avec l'enseignement technique et l'enseignement secondaire, que sur le plan de l'aménagement des candidatures universitaires — permettant d'éviter que l'afflux croissant des étudiants n'aboutisse à un abaissement du niveau des études.

Mais il faut aller plus loin, penser à nouveaux frais, dans son ensemble, la structure même de notre enseignement, la finalité propre de chacun de ses degrés, ainsi que ses méthodes.

A cet égard, nous voudrions que la formation, dans les études de licence, l'emporte davantage encore sur l'information. Cela signifie que nous devons alléger nos licences d'un certain nombre de cours ou de chapitres qui peuvent déjà être considérés comme des compléments d'information, pour approfondir les cours fondamentaux de chaque discipline.

Quoi qu'on dise et répète, l'enseignement continue sans doute à poursuivre le rêve devenu illusoire de l'encyclopédisme; une réforme doit porter autant sur la recherche de ce qu'il est possible de négliger que sur ce qu'il est indispensable d'enseigner dans des études normales de licence, afin de réduire les programmes à l'essentiel et de former des têtes bien faites, capables d'apprendre d'elles-mêmes et, plus tard, de dominer les matières qui n'auront pu être exposées. Les spécialisations indispensables seraient renvoyées à des études de post-graduat.

Un tel travail devrait également être accompli dans les candidatures (dans certaines d'entre elles en tout cas); celles-ci ne devraient pas être un complément d'humanités, mais déjà constituer ce que j'appellerais, peut-être un peu hardiment, une formation générale spécialisée, réalisant une première approche aussi complète que possible des disciplines de base de la spécialité; de la sorte, on pourrait, comme je l'ai déjà proposé, conférer à ce grade une valeur propre, consacrant d'autres droits que celui d'accéder à la licence.

Cela signifie aussi que nous devons aménager nos études de licence de manière à restituer aux étudiants une plus grande liberté de choix des matières vers lesquelles les porte leur goût personnel.

C'est tout le sens de la loi du 21 mars 1964 — qui est d'origine légeoise — et dont l'objectif est de briser le carcan des *programmes* d'enseignement jusqu'ici fixés de façon rigide par la loi; désormais, les Universités elles-mêmes pourront réviser périodiquement leurs programmes afin de les adapter aux besoins de notre époque et à leurs propres ressources en hommes et en moyens matériels.

Mais notre œuvre de rénovation doit aussi porter sur les *méthodes* d'enseignement et d'examen. Sans aller jusqu'à dire, comme l'écrivait Alain, que « les cours magistraux sont temps perdu », il faut bien prendre conscience que les immenses progrès scientifiques ne permettent plus au professeur d'assumer la charge de tout enseigner, ni de le faire seul. Le cours magistral est irremplaçable parce qu'il

offre aux auditeurs la révélation d'une pensée en marche dont le seul cheminement est lui-même une leçon. Mais il doit être ramené à un exposé de cadre, à un enseignement de principes, tandis que les développements ultérieurs doivent être laissés au travail dirigé ou au travail personnel de l'étudiant. Il faut suppléer à la réduction des cours magistraux par le développement des travaux pratiques, par la création d'« unités de travail » — groupes d'une quinzaine d'étudiants animés par un assistant, sous la direction du maître — et par le développement, en certains cas, de moyens audio-visuels : radio, télévision, notamment.

C'est une expérience de ce genre que nous poursuivons actuellement dans le domaine de la réforme des études d'ingénieur. Partant du principe qu'elle doit donner aux futurs ingénieurs civils une triple formation : scientifique, technique et humaine, l'Université de Liège a entrepris de reforcer totalement le programme et les méthodes qui conduisent à ce grade, en assurant à l'étudiant une participation *active* à l'enseignement et en lui permettant de réserver une grande partie de son temps à du travail *personnel*.

Les cours sont divisés en trois catégories :

- les cours essentiels; cours scientifiques fondamentaux, cours spécifiques aux diverses sections, cours de spécialisation;
- les cours de synthèse : relevant ou non d'une discipline technique mais dont il est indispensable que, pour sa formation, l'ingénieur ait un aperçu;
- les cours culturels, à choisir par l'étudiant dans l'éventail de tous les enseignements universitaires.

Les cours essentiels sont faits par « unité d'enseignement », période de trois heures et demie dévolue à un professeur pour lui permettre d'associer au mieux — selon la nature du sujet traité — l'exposé magistral, son illustration, ses applications.

L'exposé magistral est réduit à l'indispensable et la majeure partie de l'unité d'enseignement est consacrée à des discussions, des exercices et des applications effectuées par des groupes restreints d'étudiants, sous la conduite d'un assistant, moniteur, le professeur passant de l'un à l'autre.

Cette expérience, encore très discutée, mais que le Conseil d'Administration a décidé récemment de poursuivre, a en tout cas donné des résultats encourageants sur le plan des examens. Si les meilleurs ne tirent pas de profit appréciable des nouvelles méthodes, celles-ci apparaissent propices aux éléments moyens qui forment le gros des effectifs estudiantins.

Nous faisons, à Liège, une autre expérience pleine de promesses pour la rénovation de nos méthodes d'enseignement.

L'enseignement universitaire — devons-nous le répéter ? — est par essence, un enseignement scientifique, voué à l'explication

ordonnée des principes des choses. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'il déborde sur les techniques de leur maniement.

Nous pensons néanmoins qu'il peut être heureux que les principes et les théories puissent être illustrés d'exemples tirés de la vie professionnelle, de manière que les élèves reçoivent, en quelque sorte, un avant-goût de la façon dont les problèmes se posent dans la vie professionnelle.

A cette fin, nous avons fait appel, au titre de « collaborateurs de l'Université », à des ingénieurs de l'industrie, à des médecins praticiens, à des notaires, à des avocats, à des juristes d'entreprise; nous leur demandons d'organiser, sous la direction des professeurs, certaines séances de travaux pratiques, soit dans les laboratoires universitaires, soit dans leur milieu professionnel, à l'usine, au Palais de Justice, pour illustrer, par des exemples vécus, les principes enseignés dans les cours. Les relations qui s'établissent ainsi au sein de l'enseignement pratique entre l'Université et le monde professionnel (et qui ne cessent de s'accroître puisque nous disposons maintenant d'une centaine de collaborateurs) se prolongent souvent par une participation de ces collaborateurs aux travaux des services scientifiques.

Ainsi se manifeste, sous une forme originale et fructueuse pour les uns et les autres, une collaboration entre l'Université et le monde industriel, économique, médical, juridique...

Au delà des licences, nous devons organiser des enseignements du type de post-graduat. C'est dans ce cycle d'études qu'il faut délibérément reporter les enseignements complémentaires dont on aura allégé les licences. Cela permettra aux étudiants qui, en licence, auront reçu une formation (par exemple de chimiste) de type polyvalent, d'obtenir un ou des certificats dans une des matières qui, par intérêt scientifique ou professionnel, les attire davantage (par exemple, un certificat sur les « plastiques »).

A notre sens d'ailleurs, chacune des Universités ne devrait pas être tenue d'organiser l'ensemble des certificats. Elle n'instituerait que ceux pour lesquels elle est parfaitement pourvue en hommes et en moyens et les étudiants devraient pouvoir aller chercher dans l'Université de leur choix le surcroît de formation ou d'information qu'ils souhaitent.

L'Université de Liège a déjà créé plusieurs certificats de post-graduat; la licence d'études juridiques européennes, la licence en droit social, le certificat d'études complémentaires en astrophysique, le certificat d'enseignement complémentaire en physique des solides, des certificats complémentaires en géographie, des certificats complémentaires en pharmacie, le certificat d'anesthésiologie, les certificats de médecins-spécialistes, le certificat d'études complémentaires en génie sanitaire, l'enseignement spécial des mathématiques appliquées et d'automatique, etc...

Cette mise sur pied de cours de post-graduat devrait être complétée par une réforme du doctorat et de l'agrégation de l'enseignement supérieur que nous songeons à aborder dans les prochains temps à Liège.

Ainsi, pour me résumer, l'organisation des études pourrait comporter trois degrés : le premier correspondrait en gros à la candidature réformée; intermédiaire entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, il serait conçu à la fois comme un instrument de sélection et une voie de formation. Il aboutirait à deux sanctions différentes : d'une part, une reconnaissance des études faites; d'autre part, la faculté d'accéder au second degré de l'enseignement supérieur.

Bien entendu — et ceci est essentiel, je le répète — ce premier degré devra donner effectivement accès à des emplois du secteur public ou du secteur privé, ou à des établissements d'orientation différente : de haute formation professionnelle ou technique, par exemple. De tels établissements n'existent guère aujourd'hui, dans notre pays; il y a un hiatus entre l'enseignement technique actuel, qui confère en général une formation relativement mineure, et l'enseignement universitaire, dont le rôle ne doit pas être d'assurer une formation professionnelle.

Cette lacune devrait être comblée.

Le second degré de l'enseignement supérieur devrait correspondre à notre licence actuelle, mais réorganisée, comme je l'ai dit, tant sur le plan de ses programmes que sur celui des méthodes d'enseignement.

Le troisième degré serait celui de la spécialisation et du perfectionnement. Tout en offrant aux étudiants un certain nombre de programmes pré-établis, on devrait ici leur laisser une grande liberté de choisir les matières qu'ils désirent approfondir. Au cours de ce troisième cycle, ils seraient intégrés dans une équipe de chercheurs, ayant ainsi la possibilité de s'initier complètement aux méthodes et aux moyens de la recherche scientifique.

## B. — Problème de la formation continuée

L'Université n'a pas terminé sa mission d'enseignement lorsqu'elle a délivré ses diplômes de licencié, ses certificats de post-graduat, ni même ses diplômes de docteur.

De plus en plus, le secteur public et le secteur privé font appel à elle pour qu'elle demeure ouverte aux universitaires qui sont déjà aux prises avec les travaux de leur profession et qui, en raison même de la rapidité d'évolution des sciences et des techniques, aspirent à revenir aux sources, à replacer dans leur cadre scientifique les problèmes qu'ils vivent quotidiennement dans leur vie professionnelle.

De plus en plus aussi, l'Université et les milieux professionnels éprouvent la nécessité de confronter, sur un même problème, les méthodes qui leur sont propres; la recherche d'une part, l'expérience pratique d'autre part.

En ce domaine, l'Université de Liège a déjà à son actif des réalisations remarquables dans presque toutes les disciplines. Je ne puis guère que citer des exemples : les médecins praticiens connaissent bien les colloques organisés périodiquement à leur usage par la Faculté de Médecine, avec la collaboration de l'A. M. Lg., et au cours desquels sont exposées les vues des professeurs et des chercheurs de la Faculté de Médecine sur des problèmes nouveaux.

De même, les ingénieurs savent que la Faculté des Sciences appliquées, en collaboration avec l'A. I. Lg., organise à leur intention des sessions d'études très fructueuses. Qu'il me soit permis ici, de féliciter l'A. I. Lg. et l'A. M. Lg. de cette initiative et de dire combien il faut encourager cette tendance des associations d'anciens étudiants à maintenir les contacts entre leurs membres et leurs anciens maîtres.

Le Séminaire de Sociologie de l'Université de Liège organise, depuis de nombreuses années déjà, des cycles de perfectionnement pour les dirigeants et les jeunes cadres de l'industrie et aussi pour les fonctionnaires.

Vous pardonneriez au juriste que je suis de s'étendre un peu davantage sur une autre forme de collaboration entre l'Université et le monde économique, qui reste jusqu'ici tout à fait originale en Europe : il s'agit de l'initiative prise par la Faculté de Droit de créer une Commission Droit et Vie des Affaires. Le but est la mise en commun, sur un problème déterminé, d'une part de l'expérience scientifique des professeurs et des chercheurs de l'Université et, d'autre part, de l'expérience professionnelle des juristes d'entreprises.

Cette formule suscite des travaux très féconds qui non seulement font avancer les connaissances juridiques sur un point précis, mais qui jettent des ponts permanents entre la recherche scientifique et le monde économique.

Dans une large mesure, la Faculté de Droit y a puisé une source de renouvellement; les questions traitées sous leurs différents aspects ont exigé des contacts entre les services et le développement d'un esprit d'équipe, car la vie ne connaît pas les cloisonnements des disciplines universitaires.

M. le Professeur Horion, président de la Commission, a ainsi caractérisé, dans la préface qu'il a écrite dans la plaquette publiée lors de la célébration du X<sup>e</sup> Séminaire, la vie de la Commission et les résultats de son activité :

« Près de deux cent cinquante spécialistes, intéressés par les problèmes juridiques qui se posent dans la vie interne ou externe des entreprises, ont participé à nos séminaires. Ils y ont enrichi le champ de leur information. Ils ont appris à se connaître et à échanger leurs expériences. Ils ont pris l'habitude de comparer les actes juridiques qu'ils rédigent. Ils ont pris conscience des responsabilités qu'ils assument dans le domaine de la politique juridique. Ils espèrent être un jour reconnus comme étant, au sein

» de l'entreprise, des éléments productifs étroitement associés à  
» la gestion de l'entreprise.

» En répondant à notre appel, les chefs d'entreprise qui nous ont  
» envoyé leurs collaborateurs contribuent d'une manière particu-  
» lièrement efficace, à la formation des jeunes universitaires qui  
» fréquentent la Faculté de Droit. Si, dès l'origine, les juristes d'en-  
» treprise ont souhaité bénéficier des clartés de la science juridique  
» dispensée par les membres du corps professoral, ceux-ci, à leur  
» tour, exprimaient sans réticence leur désir d'être informés des  
» problèmes pratiques qui surgissent au sein des entreprises. De  
» là, une collaboration réciproque qui se situe dans la ligne des  
» objectifs recherchés par la Fondation Industrie-Université.

» Ces contacts ont mis en lumière toute l'ampleur de l'évolution  
» des sciences juridiques, de leur contenu, de leurs sources de docu-  
» mentation, et, même, de leurs méthodes d'interprétation. »

Voilà pour les problèmes de l'enseignement et de la formation  
continué.

### C. — Problème du développement de la science

J'ai dit en commençant tout l'intérêt que portent les dirigeants  
de ce pays aussi bien ceux de sa vie politique que ceux de sa vie  
économique et sociale, au développement de la science comme  
facteur du progrès.

A la base de l'enseignement universitaire (et c'est une chose qui  
n'est pas toujours bien comprise dans le public), il y a des services  
de recherche extrêmement développés. L'Université pourrait être  
définie comme un ensemble de laboratoires, de séminaires, de biblio-  
thèques, d'instituts, etc... où des hommes — professeurs, assistants,  
étudiants, techniciens — travaillent en équipes à faire progresser la  
science dans l'un ou l'autre de ses domaines. C'est l'existence de  
ces centres de recherche qui soutient toute la vie universitaire  
et tout enseignement universitaire digne de ce nom.

Pour à la fois améliorer notre enseignement et contribuer au  
développement général des sciences, nous avons, à Liège, agrandi  
considérablement, au cours de ces dernières années, nos services  
de recherche. Cet effort, presque invisible de l'extérieur, n'est certes  
pas le moins important. Il nous a été rendu possible grâce à un usage  
judicieux des crédits de l'Etat et des subventions des grandes fonda-  
tions scientifiques belges et étrangères; grâce aussi au recrutement  
d'un nombre de chercheurs très considérable. Je songe, par exemple,  
qu'au cours de ces 4 ou 5 dernières années, nous avons pu nommer  
environ 60 chargés de cours et professeurs associés qui sont préci-  
sément des chercheurs d'élite.

La recherche est liée aux chaires universitaires : nous voulons rationaliser — ce qui ne signifie pas limiter — celles-ci pour leur donner le maximum d'efficacité.

Maints services d'enseignement et de recherche traditionnels se sont profondément renouvelés au cours de ces derniers temps; d'autres ont été créés de toutes pièces.

Je ne puis guère procéder à une énumération. On peut cependant citer, sans ordre quelconque mais à titre d'exemples particulièrement frappants : le Centre de Calcul, le Laboratoire d'analyse statistique des langues anciennes (LASLA); le développement d'une équipe dans le domaine des recherches spatiales, le laboratoire de recherche sur les homo-greffes, etc... Je me dois d'ajouter qu'au delà même des recherches fondamentales, plusieurs services universitaires se sont organisés pour répondre, au moyen de contrats de recherche, aux besoins exprimés par des industries, par des organismes publics et internationaux comme l'EURATOM, l'OTAN, etc. Ainsi, une intense activité de recherches moins fondamentales, plus orientée vers les besoins économiques, s'amplifie chez nous depuis quelques années.

Enfin, l'Université a créé des organismes particuliers pour les recherches dans les pays en voie de développement : Fondation de l'Université de Liège pour les Recherches scientifiques en Afrique Centrale, Centre d'étude des Problèmes des Pays en développement.

Devant l'étendue des problèmes de développement — surtout depuis le grand courant d'émancipation des pays africains — l'Université s'est souciee d'étendre son action et de la rendre plus efficace, plus souple et plus vaste.

Ce dernier point est particulièrement révélateur de l'attention que prête l'Université aux problèmes concrets de notre époque et du rôle qu'elle entend jouer pour le progrès et l'harmonie du monde.

Ainsi l'expansion de l'Université de Liège s'effectue à la fois sur le plan prestigieux de sa reconstruction totale au Sart Tilman, sur le plan d'une rénovation de ses enseignements et sur celui du développement en profondeur de ses différents services. Nous pouvons ainsi constater que les vieilles structures de l'Université ont permis des réalisations d'allure très moderne, je veux dire adaptées aux dynamismes de notre temps : l'Université, tout en préservant son caractère scientifique, est de plus en plus orientée vers les affaires publiques et privées, que ce soit du point de vue de la formation, ou de celui de la recherche. On conçoit d'ailleurs aisément que seule une institution ayant beaucoup vécu (en 1967, nous fêterons notre 150<sup>e</sup> anniversaire), reposant sur de longues et fortes traditions scientifiques, puisse trouver les solutions adéquates aux problèmes nouveaux de notre société, dans une action profonde qui porte sur les structures et les modes de penser eux-mêmes.

Une Université, expression et symbole d'une civilisation, est pareille à celle-ci : elle est le fruit d'une longue maturation et se forme d'innombrables alluvions.

C'est dire combien une tendance actuelle qui consiste à créer de toutes pièces des institutions nouvelles plutôt que d'assurer aux institutions existantes leur complet développement, est illusoire et dangereuse.

Est-ce dire que tout est parfait à l'Université de Liège ? Nous nous trouvons devant de nombreux et difficiles problèmes d'expansion. Nous pouvons cependant dire en toute sérénité que l'Université de Liège est prête à les rencontrer : dans cet affrontement, elle place les plus fervents espoirs dans la qualité et l'enthousiasme de ses équipes de savants.

Ces espoirs se renforceront encore si son action est comprise et encouragée par l'ensemble de ses anciens élèves réunis au sein d'associations d'amis aussi vivantes que la vôtre et, grâce à leur action, par l'opinion publique tout entière.

Claude RENARD,

Vice-Président du Conseil d'administration  
de l'Université.

---



## Sur quelques aspects de l'enseignement américain

### II. — Enseignement supérieur

Dans la première partie de cet exposé (1), je me suis efforcé de décrire en quelque détail les aspects les plus caractéristiques de l'enseignement secondaire américain, tel qu'il se présente aujourd'hui, quelques années seulement après le déclenchement d'un vaste mouvement de rénovation. J'ai insisté sur le fait qu'il s'agit d'un mouvement conçu et dirigé par les Universités, de plus en plus conscientes du rôle fondamental qu'elles sont amenées à jouer dans la société moderne et en particulier, dans le cadre de la transformation indispensable de l'école réservée exclusivement à la classe dirigeante en une école de masse « qui ne finit jamais ».

Cette prise de conscience des nombreux groupes universitaires américains est un des traits caractéristiques du développement actuel. Elle se manifeste aussi bien à l'échelle de la politique gouvernementale qu'à celle des réalisations locales qui, comme on le sait, jouent un rôle sensiblement plus grand en Amérique qu'en Europe. Les Universités — comme unités organiques (presque dans le sens qu'elles avaient à certains moments au Moyen Âge ou en Angleterre au 18<sup>e</sup> siècle) — désirent avoir la haute main sur l'ensemble des problèmes éducatifs, participer activement à toutes les étapes de la préparation de leurs futures élèves, être entièrement indépendantes dans le développement des méthodes d'enseignement et des programmes. Elles sont, d'autre part, décidées à ne jamais lâcher les meilleurs éléments qu'elles sont parvenues à former et à les introduire aussitôt que possible et aussi intégralement que possible dans le mécanisme universitaire, afin de s'accroître organiquement, selon les besoins impérieux des temps modernes.

Si, dans le cas de l'enseignement secondaire, il me semblait important de donner un certain nombre de détails, il n'en est pas nécessairement ainsi dans le cas de l'enseignement universitaire. Il y a pour ceci deux raisons. La première, c'est que la diversité des solutions préconisées et le nombre d'expériences déjà réalisées ou projetées est tellement grand, qu'un exposé détaillé nécessiterait un

(1) Voy. *Bulletin de l'Association des Amis de l'Université de Liège*, 1962, n° 4, pp. 3-25.

volume, même si l'on voulait se limiter aux réalisations les plus spectaculaires. La seconde raison consiste dans la constatation que l'essor extraordinaire de l'enseignement universitaire en Amérique est, en général, beaucoup mieux connu que le développement plus récent de l'enseignement secondaire. Même dans la presse quotidienne, on trouve souvent des articles bien documentés et parmi les analyses plus approfondies, je citerais tout spécialement l'excellent exposé que M. le Professeur Desreux a publié, il y a quelques années dans ce bulletin <sup>(1)</sup> et qui garde toute son actualité. J'aurai l'occasion dans la suite de revenir à cet exposé qui insiste surtout sur l'un des aspects les plus caractéristiques de l'enseignement universitaire américain, à savoir les « graduate-schools ».

Pour des raisons qui viennent d'être évoquées, cette seconde partie de l'exposé sur l'enseignement américain se limitera aux tendances les plus générales. Il serait cependant intéressant, je pense, de souligner spécialement quelques aspects particuliers très récents, encore relativement peu connus en dehors d'un cercle très limité de spécialistes et qui seraient peut-être susceptibles d'influencer d'une façon particulièrement bénéfique le développement de nos propres institutions universitaires.

\* \* \*

Depuis la fin de la première guerre mondiale, l'enseignement universitaire est aux Etats-Unis en évolution permanente, ce qui, conjointement avec le mouvement parallèle dans l'enseignement secondaire conduira l'Amérique et probablement le monde vers une forme toute nouvelle de l'enseignement; on se dirige en effet à travers l'enseignement en masse vers l'enseignement universel et permanent.

Tout d'abord quelques chiffres pour situer le problème. En 1961-1962, environ 3.500.000 étudiants étaient inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des Etats-Unis. Leur nombre s'approche actuellement de quatre millions, ce qui correspond à 1.000.000 pour la France ou 200.000 pour la Belgique (il y a actuellement 350.000 étudiants en France et moins de 40.000 en Belgique). La valeur de ces chiffres pour les besoins d'une comparaison éventuelle peut difficilement être estimée. Ils signifient néanmoins qu'un nombre impressionnant de jeunes gens et de jeunes filles suivent sous une forme ou l'autre, un enseignement avancé dont la valeur scientifique varie d'une université à l'autre, d'un collège à l'autre (nous en reparlerons dans la suite), mais dont la valeur éducative et culturelle ne doit pas être négligée. En effet, si certains établissements se limitent à la culture dite « générale » et d'autres à la spécialisation technique ou commerciale très poussée, aucun ne

<sup>(1)</sup> Bulletin de l'Association des Amis de l'Université de Liège, n° 1, 1960, pp. 35-46.

semble négliger la formation sociale de l'homme qui, dès le début, fut mise à la base de l'enseignement américain. Il est important de souligner cet aspect du problème avant d'évoquer les autres. Et dans cet ordre d'idées, on peut invoquer le témoignage de notre compatriote Omer Buyse, ancien directeur de l'Université du Travail de Charleroi qui, dans un livre paru il y a exactement 50 ans et couronné par l'Académie Royale <sup>(1)</sup>, avait déjà exalté dans des termes extrêmement élogieux et enthousiastes la finalité sociale et éducative de l'enseignement américain. De ce point de vue rien n'est changé depuis lors.

Des 3.500.000 étudiants inscrits, on considère qu'un tiers au moins n'arrivera jamais au terme des études entreprises. Il y a évidemment comme en Europe des échecs aux examens qui déterminent en partie cet état de choses. Mais les échecs ne présentent pas la cause principale de l'abandon des études et ceux qui les abandonnent ne doivent pas être considérés comme des « déchets ». On abandonne souvent parce qu'en cours de route une activité intéressante se présente et qu'il n'est nullement déshonorant de quitter l'Université avant la fin des études. D'une part, avoir passé ne serait-ce que deux ou trois ans dans cette excellente école de civisme qui est l'Université ou le Collège américain, présente de toute façon un avantage considérable du point de vue du classement social et intellectuel; d'autre part, ce que l'on ne peut pas faire d'une façon intensive et continue, on peut souvent le réaliser par un travail personnel, dans les cours, très répandus, du soir ou par correspondance. Ainsi, tout en rentrant dès l'âge de 20-22 ans dans la vie « active », on peut continuer sa formation intellectuelle et professionnelle pendant un nombre illimité d'années avec l'espoir (et dans la conjoncture actuelle, la certitude) d'une promotion matérielle et sociale.

Ceci, pour les « déchets » universitaires, mais quel est le sort des étudiants qui sont décidés à poursuivre des études régulières dans les délais normaux de 4-5 ans ou au delà de ces délais? Leur nombre à l'heure actuelle dépasse certainement les deux millions.

Vu la diversité des institutions et l'indépendance des administrations locales en matière d'innovations, il n'est pas facile de classer les établissements d'enseignement supérieur mis à la disposition de cette masse d'élèves. En schématisant d'une façon nécessairement très simpliste, on peut cependant diviser ces établissements en deux groupes : les Collèges où l'enseignement est limité à 4 années d'études (souvent même à deux) et qui généralement ne comportent pas d'études post-universitaires et ne confèrent pas le titre de Ph. D., et les Universités, où les études « post-graduées » conduisent à ce titre, prennent de plus en plus d'extension. Il existe également des établissements intermédiaires entre des deux types et ainsi

---

(1) O. BUYSE, *Méthodes américaines d'éducation générale et technique*, Ed. H. Dunod, Paris, 1913.

une statistique probante n'est pas facile à établir. En l'absence de telle statistique, on peut considérer que la population estudiantine est répartie entre les types d'établissements d'une façon sensiblement égale avec une légère, mais continue tendance vers l'accroissement des populations dans les Universités « complètes » au détriment de celles des « four-year liberal art Colleges ». Cependant, même une statistique complète ne permettrait pas d'éclaircir le problème de la valeur éducative et scientifique des études supérieures, car dans chacune des catégories envisagées il y a des inégalités quantitatives et qualitatives extrêmes et il existe aussi bien des collèges considérés comme remarquables que des Universités dont la renommée est fort médiocre.

Nous reviendrons plus loin à la question de la coexistence des deux catégories (ou des innombrables sous-catégories) d'établissements d'enseignement supérieur. Cette question a une grande importance pour l'évolution de l'enseignement en général. Mais ce qui retiendra pour le moment notre attention, c'est plutôt la comparaison avec la situation en Europe où la diversité est beaucoup moins accentuée dans chacun des pays, mais est presque aussi grande entre les systèmes en vigueur dans les pays différents. Une telle comparaison risque toujours de soulever des réactions émotionnelles allant d'un mépris hautain encore assez largement répandu dans certains milieux intellectuels européens, jusqu'à un enthousiasme de principe pour tout ce qui est présenté sous l'étiquette de « jeune », « dynamique » ou « révolutionnaire ». Une analyse approfondie est donc indispensable — si elle peut être réellement objective, c'est une autre question !

D'une façon générale, le Collège américain peut être comparé à notre candidature + licence actuelle ou aux deux premiers cycles de l'enseignement universitaire français. Pour qu'une telle comparaison ait un sens, il faut cependant faire une restriction importante et ne considérer que les 4 premières années d'études dans les Universités européennes, c'est-à-dire, exclure de la comparaison tout ce qui se rapporte à la possibilité de continuer les études au-delà du cycle de 4 années, de faire de la recherche, de se préparer à la carrière de chercheur ou d'enseignant universitaire. Il faut constater évidemment qu'une telle limitation donne au mot « Université » un sens très restreint et diminue sensiblement (pour plusieurs raisons qui seront partiellement précisées plus loin) la valeur de l'enseignement dans les Collèges américains. Cependant, cette limitation n'est peut-être pas aussi drastique que l'on pourrait le croire à première vue. En effet, les américains sont beaucoup plus habitués que nous à changer non seulement d'établissement universitaire mais aussi de lieu de résidence et ainsi le fait de passer du Collège vers l'Université dans la même ville ou dans une ville différente ne présente pas un problème particulièrement grave. Ainsi, rien n'empêche, en général, de faire des études « undergraduate » dans un Collège et

les « graduate studies » dans une Université adéquate. Cet aspect du problème devrait être pris en considération dans l'étude de l'essaimage possible de nos candidatures et plus tard probablement de nos licences.

La possibilité de compléter les études dans un Collège par des études ultérieures « post-graduées » corrige dans une certaine mesure les insuffisances des premiers, mais ne les élimine pas entièrement. Loin de là, car le caractère même de l'enseignement dans les collèges crée de graves inconvénients qui ne peuvent être réduits que par une réforme profonde de leur fonctionnement. Etant donné le fait que ces inconvénients se rencontreront probablement lors de l'essaimage de l'enseignement universitaire en Europe, il est, je crois important d'en préciser le caractère essentiel et d'indiquer quelques remèdes qui ont été proposés et sont partiellement appliqués aux Etats-Unis. Ce qui suit se rapporte, je m'empresse de le souligner, surtout aux sciences où les inconvénients dus à l'absence de la recherche expérimentale sont particulièrement graves. Mais il semble certain que dans d'autres domaines, la situation est en principe essentiellement la même.

Voici les quelques inconvénients du système des Collèges à quatre années d'études, tels qu'ils sont énumérés dans un excellent exposé récent de G. E. Pake de Stanford University (1) :

1. Une trop grande charge d'enseignement qui paralyse littéralement le corps enseignant.
2. Difficulté de recrutement du personnel enseignant. Cette difficulté est en grande partie due à 1. et aggrave évidemment encore davantage la charge de chaque enseignant.
3. Manque de crédits et d'équipement moderne.
4. Absence ou faible développement de la recherche.
5. Effet de « masse subcritique ».

Tous ces inconvénients s'expliquent d'une façon suffisante, soit par le manque de prestige par rapport aux Universités complètes, soit par le caractère même de l'enseignement limité aux « undergraduates ». En général, ils se passent de commentaires, sauf le dernier qui nécessite quelques mots d'explication. Le terme « masse subcritique » est emprunté aux sciences nucléaires et aux techniques des explosions atomiques et signifie que l'effet recherché ne se produit que lorsque la masse de la substance sur laquelle l'effet s'exerce, atteint une valeur critique. Dans le sens utilisé ici, il s'agit d'une certaine stagnation de l'esprit scientifique tant que le nombre de

---

(1) Dans ce qui suit, j'utilise largement les données exposées dans cet article, publié dans *American Journal of Physics*, volume 29, p. 678, 1960. Il suffit de parcourir quelques volumes de ce journal pour se rendre compte de l'intérêt que les scientifiques américains portent aux problèmes de l'enseignement.

personnes participant activement à l'enseignement ou à la recherche dans un domaine déterminé est trop faible pour permettre des discussions utiles et un partage de travail efficace. Parfois une personne dynamique peut remplacer une Faculté, mais ce ne peut être qu'une exception rare et en général un nombre élevé de personnes enseignantes dans un domaine est nécessaire pour former une équipe efficace. La formation d'équipes est évidemment une fonction du nombre d'enseignants. Ainsi, pour toutes ces raisons, les Collèges sont en général handicapés par rapport aux Universités complètes et c'est là la cause principale de la diminution de plus en plus accentuée du rôle qu'ils jouent dans l'ensemble de la vie universitaire. On peut envisager des remèdes à cette situation et certains pas ont été déjà entrepris dans cette direction. En particulier, les puissants moyens de la Fondation Scientifique Nationale sont mis en œuvre pour doter un nombre croissant de Collèges d'un équipement moderne, pour leur donner la possibilité d'augmenter le nombre d'enseignants, l'idéal étant de leur permettre sinon de conférer le titre Ph. D., du moins d'introduire un certain nombre de cours post-gradués et peut-être de permettre aux étudiants d'arriver à la « maîtrise » (intermédiaire entre la licence et le Ph. D.) sans quitter l'établissement. Il semble d'autre part que la situation soit moins préoccupante dans d'autres domaines que les sciences exactes et naturelles, domaines où les laboratoires de recherches jouent un rôle moins important. Ainsi, on cite de nombreux Collèges où l'enseignement des sciences sociales, littéraires ou humaines a acquis un degré élevé de perfection. Il est difficile pour un scientifique de vérifier cet état de choses. Mais d'une façon générale, on peut résumer cet exposé de l'enseignement au niveau des « liberal art colleges » en disant que la comparaison avec le niveau de nos candidatures et licences ou avec les deux premiers cycles de l'enseignement supérieur français est en faveur de ces derniers. Dans le cas le plus favorable on peut espérer un rapprochement progressif au niveau européen.

Cette appréciation plutôt négative doit cependant être révisée dans une large mesure lorsqu'on passe de l'examen partiel du problème des quatre premières années d'études universitaires au problème global de l'enseignement supérieur. En effet, combien de nos étudiants à la fin de ces quatre années d'études (dont le caractère ex-cathedra a été suffisamment dénoncé) ont vraiment profité de l'existence de centres de recherches, du voisinage avec la science vivante ou de la condition de masse critique réalisée dans certains instituts presque toujours inaccessibles physiquement ou intellectuellement aux étudiants avant la licence ? Et ne serait-il pas justifié de supposer que les quatre années d'études universitaires en Europe sont actuellement séparées de la recherche (et des applications, pourrait-on ajouter) presque autant que les Collèges américains ne le sont des centres universitaires ayant introduit et développé depuis des dizaines d'années des études post-graduées ?

Le grand pas en avant accompli par l'Université américaine réside justement dans l'extension extraordinaire de cet enseignement post-gradué qui est en principe partout et en fait très souvent aussi facilement accessible aux licenciés des Collèges indépendants qu'aux étudiants ayant achevé des études sub-graduées dans les Universités elles-mêmes.

\* \* \*

En passant maintenant de l'enseignement au niveau des « liberal art colleges » à celui au niveau des Universités, constatons tout d'abord que pour des orientations d'études communes la différence des programmes des 4 premières années n'est généralement pas très grande et que les mêmes débouchés sont ouverts aux licenciés des deux types d'enseignement à la fin de la 4<sup>e</sup> année, à savoir l'enseignement, l'industrie et l'administration. Il est d'autre part évident que les étudiants ayant terminé leurs études sub-graduées dans une Université ont plus de facilité d'y accéder à la « graduate school » que les étudiants venus d'autres établissements et ceci non seulement par suite d'un « esprit de famille » inévitable mais surtout à cause du principe selon lequel personne n'est aussi bien servi que par soi-même et que la finalité de la préparation sub-graduée y joue un rôle important (1).

Lorsque nous passerons à l'examen de la valeur comparée des différentes formules de l'enseignement supérieur, nous verrons que d'autres raisons encore favorisent la formule de l'« Université complète » par rapport aux Collèges.

Il n'est certainement pas question de considérer les universités américaines comme d'une valeur égale. Il y en a encore beaucoup dont la valeur scientifique est de loin inférieure à la moyenne européenne. Mais, contrairement à une opinion répandue en Europe, le nombre d'Universités d'un standing élevé ne se limite nullement à quelques unités, telles que Harvard, Stanford et Berkeley et quelques autres, qui depuis deux ou trois générations sont considérées dans le monde entier comme égales ou supérieures à leurs sœurs aînées d'Europe. On trouve des « bonnes » Universités et même des Universités exceptionnellement bonnes un peu partout en Amérique du Nord. Si on compare avec l'activité scientifique dans un pays de même caractère territorial et d'une tradition intellectuelle pourtant plus ancienne comme la Russie, on est frappé par la constatation d'une décentralisation aussi poussée de l'activité universitaire. Rares sont les réalisations scientifiques de la Russie moderne qui ne seraient pas faites dans la capitale ou dans trois ou quatre des plus grandes

(1) De plus en plus nombreux sont les étudiants qui déjà dans le courant des études sub-graduées suivent certains cours de l'école post-graduée ce qui n'est généralement pas possible dans les collèges. Voir, d'autre part, plus loin, page 47.

villes du pays. Mais les réalisations américaines, aussi bien dans le domaine de la science pure qu'appliquée, viennent de partout et des centres d'une extraordinaire activité relativement peu connus en Europe, comme Tallahassee en Floride et Seattle à l'autre extrémité du continent sont parmi les plus actifs.

En revenant au problème numérique, on peut constater qu'actuellement un million d'étudiants au moins suivent un enseignement régulier dans une des « bonnes » Universités (auxquelles il faut évidemment ajouter les meilleurs des Collèges) et que tous les 4 ou 5 ans un million de jeunes ayant subi un enseignement au moins comparable à celui que l'on peut recevoir dans les Universités moyennes européennes s'ajoutent au potentiel intellectuel du pays. C'est beaucoup, si l'on songe qu'à l'échelle belge cela correspondrait à environ 10.000 par an. Cependant, ce n'est pas là l'essentiel. L'essentiel, à mon avis, réside dans le fait qu'un pourcentage très élevé de cette élite intellectuelle passe par les études graduées, c'est-à-dire, continue à se former dans les meilleures conditions possibles et que le caractère de ces études est tel qu'elles apportent à leur tour un renouveau extrêmement fécond dans l'ensemble de la vie universitaire et, ce qui est plus important encore, dans l'ensemble de la vie du pays. Et si le président Kennedy avait raison en disant que les nouvelles frontières de la société américaine passent avant tout par la nouvelle Université, il n'est plus permis actuellement de penser seulement à Harvard, Berkeley, Yale ou Princeton, mais il faut associer à cet hommage également les innombrables Universités disséminées un peu partout sur l'énorme territoire des Etats-Unis.

Dans ce qui précède, je n'ai évoqué que très brièvement le caractère général des premières quatre années d'études universitaires. Je ne peux qu'ajouter qu'à mon avis l'étudiant ayant terminé ces études est, en général, au même niveau que son collègue européen; il possède probablement un bagage plus limité de connaissances formelles mais a acquis une méthode de travail plus efficace et, ce qui est particulièrement important, il est plus apte à comprendre l'intérêt qu'il y a de poursuivre les études d'une façon systématique avant de s'engager dans la vie professionnelle. Cette impression ne résulte peut-être que d'une illusion due à ma formation de physicien et n'est valable que dans le domaine des sciences exactes. Pour pouvoir généraliser, il faudrait évidemment connaître l'avis des personnes de formations et d'intérêts différents, comme par exemple les médecins, les pédagogues professionnels ou les littéraires. Pour autant que je puisse en juger, ces avis ne diffèrent pas beaucoup du mien, mais les données que je possède à ce sujet sont trop limitées pour justifier une généralisation.

Là cependant où les avis ne semblent pas pouvoir être partagés, c'est dans l'appréciation de l'effort fourni aussi bien par les étudiants que par les professeurs et les administrations universitaires (qui sont dans la plupart des cas plus nettement séparées qu'en Europe)



pour faire de la « graduate school » une réussite exceptionnelle. Pour comprendre pleinement la vie universitaire américaine, il faut s'arrêter plus longuement sur les buts et le caractère des études post-universitaires.

On entend en Europe souvent des plaintes concernant la dégradation des études universitaires et l'on agite souvent des épouvantails tels que la « nivellation par le bas » ou la « fabrication en série des médiocrités ». Dans le cadre de l'enseignement en masse, une certaine dégradation dans l'enseignement des sciences de base est peut-être vraiment inévitable, si par dégradation on comprend un certain étalement dans le temps, une pénétration plus lente, plus scolaire, plus systématique qui ne permet plus d'arriver en 4 années à l'assimilation par la majorité des étudiants du matériel et des méthodes jugés indispensables pour une formation professionnelle suffisante et pour une recherche personnelle fructueuse (1). Ainsi, dans une certaine mesure, les premières années universitaires ne deviendront qu'une prolongation de l'école secondaire et il ne sera pas possible d'éliminer complètement l'élément formel et scolastique. La seule question qui se pose à ce sujet, c'est de savoir de quelle façon et pendant combien d'années il faut faire subir aux étudiants cet enseignement formel. De toute façon, à la sortie de cet enseignement (qui continuera à s'appeler « universitaire »), il faudra donner aux meilleurs d'entre eux sinon à tous les « bons » (et qui peut être exclu de cette catégorie tant qu'un enseignement vraiment adéquat n'a pas été expérimenté sur lui ?) la possibilité de développer un effort individuel post-universitaire, systématiquement organisé et surveillé. Si l'Université traditionnelle avec environ 4 années d'études (2) doit subir la douloureuse opération de « nivellement vers la moyenne », ne faut-il pas créer une Université nouvelle qui combattrait le nivellement par une extension de la vie universitaire au delà des quatre années traditionnelles ? Ceci est le but et la raison de la « graduate school » américaine.

\* \* \*

Le premier enseignement post-universitaire a été créé à l'Université Johns Hopkins en 1876. On trouvera dans l'importante étude récente de Bernard Berelson (3) l'histoire passionnante de la

(1) Il reste évidemment à prouver qu'un tel étalement dans le temps ne peut être évité par une réforme profonde de l'enseignement secondaire et (ou) de l'enseignement dispensé au cours des premières années universitaires — ceci est un autre aspect du problème qui sort du cadre du présent exposé.

(2) Nous y assimilons notre candidature + licence, les deux premiers cycles universitaires français, le système anglais (années scolaire supplémentaire + 3 années d'études universitaires), le « 4 year-liberal art college » ou les 4 premières années universitaires américaines.

(3) *Graduated Education in the United States*, Mc Graw-Hill Book Company, New York-London, 1960.

« graduate school » qui est sortie de cette première expérience. Dans le courant de sa longue existence, elle a subi un nombre considérable de transformations dues à l'influence des conditions sociales changeantes et au développement rapide des connaissances. Depuis la fin de la première guerre mondiale, elle est devenue le centre principal de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur, ces deux tâches étant dès le début intimement liées malgré une opposition tenace et parfois violente de certains milieux universitaires.

Du point de vue purement numérique, le développement de la « graduate school » peut être caractérisé par les chiffres suivants. Le nombre de « graduate schools » conférant à la fin des études le titre Ph. D. qui était de 50 vers 1920, est passé à 100 vers 1940 et à environ 200 aujourd'hui. Le nombre de diplômes Ph. D. conférés est passé d'environ 300 en 1900 à 600 en 1920, 3000 en 1940, 5000 en 1950 et environ 10.000 en 1960. Il est évalué actuellement à 12.500 par an. Le diplôme Ph. D. n'est pas le seul à être conféré par la « graduate school ». Le diplôme de maîtrise (en particulier en arts et en science M. A. et M. S.) qui était le seul diplôme au début de son histoire, est conféré après une ou deux années d'études post-universitaires par environ 600 institutions. Ce diplôme ouvre la voie à l'enseignement dans les high schools et joue d'autre part un rôle considérable dans les écoles supérieures de spécialisation, comme les écoles d'ingénieurs, d'agriculture, de commerce. Cependant, en général, le prestige de la maîtrise s'efface devant celui du doctorat et ceci explique le fait que le nombre des diplômes de maîtrise se stabilise depuis quelques années aux environs de 70.000 par an (1).

Pour caractériser l'importance d'une Université, on emploie rarement en Amérique les qualificatifs « bonne » ou « une des meilleures » mais on entend souvent dire que telle Université a une importante graduate school ou une graduate school en bonne voie de développement. C'est le degré de développement de l'enseignement post-universitaire qui de plus en plus caractérise et symbolise l'Université elle-même. Il faut bien se rendre compte de cet état de choses pour comprendre l'évolution des Universités en Amérique et ailleurs. De plus en plus l'Université traditionnelle devient une étape préparatoire à l'activité post-universitaire et il n'est pas, je pense, illusoire de prévoir que le terme « Université » s'appliquera davantage à ce que l'on appelle aujourd'hui graduate school plutôt qu'aux 3 ou 4 premières années « post-scolaires ».

Pour qu'il en soit ainsi, il serait évidemment indispensable que la graduate school soit préservée d'une spécialisation trop poussée et qu'elle reste consacrée à la recherche fondamentale qui peut être

(1) La moitié à peu près de ces diplômes est conférée par les « teacher colleges » qui assument la préparation post-universitaire des professeurs pour l'enseignement secondaire. Le « teachers college » de la Columbia University à lui seul a conféré 2750 diplômes en 1957-1958. Actuellement le diplôme Ph. D. est de plus en plus exigé pour l'enseignement dans les classes supérieures des meilleures high schools.

aussi bien pure qu'appliquée mais ne doit pas avoir comme finalité immédiate la formation de spécialistes. Naturellement les spécialistes de chaque domaine, aussi bien les futurs enseignants que les futurs scientifiques, médecins, littéraires, philosophes ou économistes auront toujours intérêt à faire des études post-universitaires aussi prolongées que possible (comme ceci se pratique actuellement partout dans le monde), mais le rôle essentiel des graduate schools n'est pas de former ces spécialistes. Dans l'esprit de ses promoteurs, leur rôle consiste plutôt à intercaler entre l'Université traditionnelle et la spécialisation inévitable des années d'activité purement scientifique et aussi désintéressée que ceci est humainement possible.

L'idéal d'une telle organisation serait comme au Moyen-Âge, « une association des enseignants et d'étudiants dans un effort commun vers la compréhension de la Nature et de l'Homme ». Je pense que de toutes les solutions proposées dans les temps modernes, la graduate school américaine se rapproche le plus de cet idéal.

Il serait évidemment impossible dans le cadre de cet article de caractériser en quelque détail l'expérience américaine qui date de plusieurs dizaines d'années déjà et englobe, comme toujours en Amérique, de nombreuses variations. L'essentiel au sujet de cette expérience a été exposé d'une façon extrêmement claire dans l'article du Professeur Desreux paru dans ce bulletin en 1960 et déjà mentionné précédemment. Dans ce même article, le Professeur Desreux décrit l'expérience française du 3<sup>e</sup> cycle, beaucoup plus jeune; cette dernière, en se généralisant depuis lors et en se rapprochant de plus en plus (sans insister sur ce rapprochement, d'ailleurs !) du prototype américain, semble avoir atteint actuellement un certain degré de maturité.

Dans son exposé, le Professeur Desreux lançait un vigoureux plaidoyer en faveur de l'introduction des méthodes de la graduate school dans la vie universitaire belge et un certain début dans cette voie a été réalisé, comme on le sait, récemment (1). Cependant, pendant de nombreuses années encore, l'exemple américain devra être étudié en détail sous tous ses aspects si l'on veut dans la mesure du possible éviter les erreurs et les difficultés inhérentes à toute entreprise de cette envergure. Et la difficulté la plus grande et la plus dangereuse se rapporte, je pense, à la nécessité d'adapter chaque fois l'ensemble de l'enseignement au progrès substantiel réalisé dans l'une quelconque de ses étapes successives.

On a rencontré des difficultés du même type dans le problème de l'adaptation réciproque des enseignements secondaires et universitaires et dans la première partie de cet exposé, j'ai essayé de décrire

---

(1) En particulier, par la création de postes de chargés de cours et de professeur associés et par l'introduction des enseignements complémentaires. Voir d'autre part le discours prononcé par M. le Recteur Dubuisson à l'occasion de la séance solennelle de rentrée le 5 octobre 1963 (Ed. de l'Université de Liège).

les méthodes utilisées en Amérique pour les surmonter. Une collaboration très étroite entre les deux enseignements représente évidemment l'élément essentiel de toute adaptation. Il ne faut pas créer de nouvelles difficultés (plus graves encore probablement) en négligeant la collaboration entre l'enseignement universitaire et post-universitaire. Et c'est cet aspect du problème, plutôt que les détails de l'organisation de la graduate school, que je voudrais souligner ici.

\* \* \*

Il est parfois plus facile de caractériser une organisation par ce qu'elle n'est pas que par ce qu'elle est. C'est le cas de la graduate school. Elle n'est certainement pas une « Superuniversité », une université d'ordre supérieure superposée à l'Université traditionnelle. Les étudiants d'une graduate school ne sont certainement pas des élèves qui après avoir subi un enseignement traditionnel pendant quatre années, doivent subir encore pendant un nombre d'années supplémentaires (nécessaires pour parfaire une thèse) un enseignement plus approfondi ou plus spécialisé. Si certains cours se rapportent directement à la thèse et peuvent ainsi être classés dans la catégorie des cours de spécialisation et d'études en profondeur, ceci ne représente nullement l'essentiel de l'enseignement et ne correspond nullement à la finalité de celui-ci. Le but des années post-graduées consiste plutôt dans l'élargissement des bases des connaissances, donc justement dans l'effort pour contrecarrer la spécialisation prématurée et pour montrer que la thèse ne représente qu'une faible partie de la science vivante qu'il s'agit d'assimiler avant de devenir un spécialiste. Ce but ne peut évidemment pas être atteint par des cours et par la recherche personnelle seulement, et le contact étroit et permanent avec les collègues et avec les enseignants représente l'élément le plus précieux de l'expérience vécue par chaque étudiant des graduate schools. C'est leur organisation scientifique et humaine, c'est le fait que l'étudiant participe à la vie de son école non en qualité d'élève mais en qualité d'associé qui représente la valeur la plus importante et la plus révolutionnaire de l'enseignement post-gradué. Cette association ne se limite d'ailleurs pas aux travaux de recherche dans les laboratoires et les séminaires, mais s'étend à l'enseignement dans le cadre de l'Université traditionnelle. Ne faisant pas partie du corps enseignant de l'Université, les étudiants des graduate schools participent néanmoins en grand nombre à l'enseignement, en qualité d'assistants ou de répétiteurs et on leur confie de plus en plus la tâche de diriger des groupes d'étude dans le cadre des années sub-graduées (1). Ainsi, une liaison directe entre les deux degrés d'en-

(1) Il serait important de se mettre d'accord sur l'utilisation des mots français correspondants aux notions anglo-saxonnes se rapportant aux études universitaires. On pourrait peut-être généraliser l'emploi des mots post-gradué (qui est déjà largement utilisé) et sub-gradué.

seignement universitaire s'établit d'une façon naturelle, flexible et organique, déjà au niveau des étudiants. Elle se renforce naturellement du fait que les professeurs sont en grande partie les mêmes dans les deux degrés d'enseignement et que les étudiants gradués sont d'office considérés comme la relève des enseignants et jouissent d'une très grande liberté lorsqu'un enseignement partiel leur est confié. Ce système d'étude adapté dans plusieurs graduate schools et ayant tendance à se généraliser, efface graduellement la séparation considérée comme dangereuse entre la recherche et l'enseignement, donne aux étudiants la possibilité de se faire une idée précise de la valeur éducative de l'une et de l'autre et permet aux enseignants d'apprécier les qualités pédagogiques de leurs jeunes collaborateurs. L'apprentissage d'enseignement partiel aux M. I. T. par exemple, se fait pendant sept ans, c'est-à-dire continue généralement au delà de la période nécessaire pour l'obtention du diplôme Ph. D. Ce délai de sept ans est considéré comme suffisant pour apprécier pleinement la valeur du jeune chercheur-pédagogue dont l'âge moyen se situe aux environs de 28-30 ans. Si l'appréciation est favorable, on lui propose de devenir professeur associé avec une responsabilité entière pour un enseignement important.

On arrive ainsi rapidement à un corps enseignant très nombreux pour lequel l'effet de masse critique joue pleinement. Dans l'article cité précédemment, Pake raconte qu'un de ses collègues se demandait sérieusement si la Faculté d'une université « moyenne » comptant 65 enseignants de physique pouvait être considérée comme ayant atteint le point critique ! On se demanderait plutôt si ce point n'est pas dans un tel cas dépassé depuis trop longtemps.

On entend dire aux Etats-Unis que l'un des buts les plus importants de la graduate school consiste à établir pour les étudiants un équilibre entre l'enseignement et la recherche; je crois que ce but est souvent atteint non seulement pour les étudiants, mais également pour les enseignants. En dehors de certaines réalisations du 3<sup>e</sup> cycle français et des expériences analogues anglaises (1), les études post-universitaires européennes ont rarement ce caractère d'équilibre et la recherche individuelle prédomine nettement. Ce n'est peut-être pas grave du point de vue de l'étudiant post-gradué. Cela me semble très grave du point de vue de l'Université traditionnelle qui de ce fait est complètement isolée vers le haut et ne peut pas profiter directement de la présence dans le même établissement d'un grand nombre de jeunes chercheurs privés de tout contact suivi avec la masse d'étudiants. C'est l'interpénétration des deux degrés de l'enseignement supérieur qui donne aux graduate schools toute leur

---

(1) Il est évident que plusieurs institutions universitaires européennes sont du fait de l'extraordinaire densité de la recherche et de l'étroit contact entre la recherche et l'enseignement des véritables « écoles post-graduées ».

valeur. Il s'agit d'une interpénétration (ou d'une collaboration) à certain point de vue analogue à celle que l'on essaie d'établir entre les enseignements universitaire et secondaire et qui s'est avérée, comme j'ai essayé de le montrer dans la première partie, extrêmement bénéfique pour les deux.

Il est évident que pour le genre d'enseignement que je viens de décrire, « l'effet de masse critique » présente une importance considérable et que les écoles post-graduées numériquement importantes sont particulièrement privilégiées. On y trouve plus facilement des spécialistes de tous les domaines et l'élargissement de la base scientifique des étudiants ainsi que le choix des futurs associés y est facilité d'une façon substantielle. Ce privilège est particulièrement accentué par rapport aux Collèges, même si l'enseignement traditionnel dans ces derniers est à la hauteur; d'où la tendance actuelle de doter les Collèges au moins d'un embryon d'école graduée. Nous reviendrons dans la suite à cet aspect du problème.

On peut résumer ce bref aperçu du rôle de la graduate school dans la vie universitaire américaine en soulignant que de plus en plus la « bonne » Université est celle où la graduate school est numériquement importante. Cependant, sauf quelques exceptions, un département post-universitaire numériquement important suppose l'existence d'universités géantes avec tous les inconvénients que ceci comporte. Parmi ces inconvénients le manque de contact entre les enseignants ou les étudiants des différentes facultés ainsi qu'entre enseignants et étudiants de la même faculté est considéré comme l'un des plus importants. Mais pour comprendre pleinement les préoccupations à ce sujet, il faut connaître un aspect particulier de la vie intellectuelle en Amérique, à savoir la hantise du fossé qui menace d'approfondir encore davantage la séparation (réelle ou imaginaire) entre ce que l'on appelle les « deux cultures ».

\* \* \*

La notion de deux cultures différentes, l'une littéraire, l'autre scientifique, n'est certes pas une notion typiquement américaine et on en parle suffisamment et depuis longtemps déjà en Europe.

C'est d'ailleurs un Anglais qui lui a donné la forme qui l'a rendue familière aux Américains. Il s'agit de C. P. Snow, ancien collaborateur scientifique de Churchill qui, physicien de formation et s'étant découvert après la guerre une vocation d'écrivain, a lancé le cri d'alarme dans la presse d'abord, sous forme d'un petit livre ensuite (1). Dans ce livre, C. P. Snow dénonce avec vigueur et avec un réel talent littéraire le danger de l'incompréhension mutuelle entre les scientifiques et les littéraires. Ce qui ajoute beaucoup à l'intérêt

---

(1) C. P. SNOW, *The two Cultures and the Scientific Revolution*, Cambridge University Press, 1959.

du livre, c'est le fait que Snow connaît personnellement un grand nombre de représentants des deux tendances.

Les remous que les écrits de Snow ont suscité en Amérique et en particulier dans les Universités, furent considérables. Etant donné le rôle des Universités, c'est l'Amérique intellectuelle tout entière qui a réagi avec vigueur et qui s'est passionnée et se passionne encore aujourd'hui pour les problèmes posés par ces écrits.

Il paraît indéniable que l'incompréhension entre les scientifiques et les non-scientifiques est grande et que les uns et les autres auraient un grand avantage à mieux se connaître et à faire un effort pour mieux comprendre les positions mutuelles et les sources de malentendus profonds et fréquents. On entend souvent dire que les scientifiques ont dans cette confrontation d'idées certains avantages non négligeables. En effet (dans l'état actuel de l'éducation du moins !) il est certainement plus facile à un scientifique d'apprécier la beauté ou la signification des œuvres littéraires ou artistiques qu'à un littéraire de se faire une idée précise de la valeur de la théorie des quanta ou de la structure des acides nucléiques. Cependant, l'incompréhension, d'après Snow, ne réside pas (ou pas seulement) dans le manque de connaissances positives, mais plutôt dans la différence fondamentale des mentalités qui se manifeste non seulement entre scientifiques et non scientifiques mais également entre les représentants des sciences exactes et des sciences humaines. Un historien peut être intellectuellement aussi éloigné d'un physicien que celui-ci ne l'est d'un artiste.

Une grande partie des universitaires américains ont accueilli les écrits de Snow et la discussion qui les a précédés ou suivis avec une extrême méfiance. Non que la différence de mentalité puisse être niée mais le diagnostic de Snow et sa dialectique ont semblé suspects à plusieurs d'entre eux. Il s'agirait d'après eux non d'une incommensurabilité de deux mentalités mais plutôt d'un malentendu, provoqué par l'ignorance des points de vue réciproques. Tandis que les littéraires jugent l'effort scientifique et ses conséquences à travers les œuvres littéraires (dont « le meilleur des mondes » de Huxley est un exemple caractéristique), les scientifiques trop souvent, ne peuvent opposer que des arguments présentés dans un langage hermétique pour les non-initiés et provoquent ainsi chez les littéraires un réflexe de défense bien compréhensible. Le meilleur moyen de lutter contre ces malentendus, de rétablir l'unité de la culture, de faire une synthèse des différentes approches possibles, ce sont les contacts humains entre les représentants de tendances différentes. Le meilleur endroit pour de tels contacts, c'est l'Université et la meilleure Université serait celle qui favoriserait de la façon la plus efficace possible les contacts entre les représentants des différentes disciplines.

La violence de la réaction des universitaires aux écrits de Snow et en général aux accusations des adversaires du « scientisme », explique en grande partie la politique actuelle en matière d'enseigne-

ment supérieur. Elle détermine la tendance d'asseoir la spécialisation, certes indispensable, sur une base aussi large que possible de culture générale et ceci aussi bien dans le cadre de la faculté que dans celui de l'Université tout entière (1). Le gigantisme de l'Université est un obstacle grave sur le chemin de la réalisation de cet idéal. Le système de collèges numériquement modestes ne serait-il pas plus favorable au contact entre les différentes disciplines aussi bien à l'échelle des étudiants qu'à celle des enseignants? On pense généralement que c'est bien le cas et c'est une des raisons pour lesquelles, malgré les difficultés mentionnées plus haut, on n'est pas prêt à abandonner le système des collèges en faveur de celui d'universités complètes. Cependant, on se rend compte qu'un certain nombre de mesures doivent être prises pour permettre aux Collèges de profiter aussi bien des contacts sociaux plus étroits dans une atmosphère plus intime, plus familiale, que de l'effet de masse et du développement de la recherche, presque exclusivement réservés jusqu'à présent aux Universités complètes.

Ainsi il devient de plus en plus évident que des mesures matérielles d'ordre général en faveur des Collèges, quoique indispensables, ne sont nullement suffisantes pour les rendre attrayants aux étudiants et pour permettre d'y attacher un nombre croissant d'enseignants hautement qualifiés. Il ne suffit pas de trouver des crédits supplémentaires nécessaires, mais encore faut-il les répartir de façon à permettre une modification des méthodes d'enseignement et en particulier d'y développer la recherche, ne serait-ce que dans un nombre limité de domaines scientifiques. Pour beaucoup d'éducateurs, l'idéal semble pour le moment consister en l'incorporation dans le système des Collèges d'un enseignement post-universitaire partiel menant au diplôme de maîtrise, intermédiaire entre notre licence et notre doctorat. Par rapport à l'Université complète, avec sa graduate school de plus en plus développée, le Collège restera un établissement qui formera le grand nombre d'intellectuels nécessaire pour satisfaire aux besoins grandissants de l'enseignement secondaire, des administrations, des industries et de toutes les branches de la vie sociale et économique; cependant, les meilleurs éléments pourront s'initier à la recherche post-universitaire et tout le monde profitera de la présence d'un noyau de chercheurs et du contact étroit avec la science vivante. L'Université complète, par contre, deviendra un établisse-

---

(1) Le souci d'élargir les bases de l'enseignement spécial va si loin qu'à Tanglewood — l'un des centres importants de la vie musicale américaine — j'ai entendu un compositeur connu exiger dans un débat public l'introduction des mathématiques supérieures et en particulier de la théorie des groupes dans les programmes des départements universitaires de musique. La discussion passionnée qui a suivi la conférence a laissé l'impression très nette que les jeunes qui remplissaient l'auditoire acceptaient cette proposition avec enthousiasme et se rendaient parfaitement compte des difficultés de cette aventure intellectuelle dans laquelle ils étaient prêts à s'engager.



ment d'enseignement supérieur où le centre de gravité se déplacera de plus en plus vers la graduate school, avec sa vie intellectuelle intense, son « effet de masse » considérable et son influence grandissante sur la vie de la nation.

Il est important de remarquer que la structure de l'enseignement supérieur qui vient d'être esquissée, se rapporte essentiellement à l'enseignement des sciences, de la philosophie, de la littérature, des langues ainsi qu'à l'enseignement de l'ensemble des sciences dites humaines, économiques et sociales. Ce sont ces disciplines qui sont enseignées dans les « liberal arts colleges » (dont il était question jusqu'à présent), ainsi que pendant les quatre années d'études sub-graduées universitaires correspondantes. La situation est différente en ce qui concerne l'enseignement « spécialisé » — en particulier l'enseignement dans les écoles de droit, de médecine, d'agriculture, d'ingénieurs ou dans les établissements spécialement créés pour la préparation des enseignants pour les écoles secondaires (« teacher colleges »).

On entre dans ces écoles supérieures spécialisées après 2 ou 3 années d'études générales au niveau des Collèges ou des Universités, c'est-à-dire après avoir reçu un enseignement de base jugé indispensable pour acquérir la maturité sociale et intellectuelle suffisante pour aborder une spécialisation prononcée.

La durée des études varie d'une école à l'autre et, en général, ces écoles possèdent à leur tour des graduate schools pour les études plus poussées conduisant au titre Ph. D.

Il est peut-être intéressant de citer en exemple le programme d'études d'ingénieurs adopté par plusieurs universités et qui semble recevoir l'approbation aussi bien d'un grand nombre d'universitaires que des représentants de l'industrie. Ce programme comporte 4 années d'études sub-graduées (menant au diplôme B. S. — « bachelor of science »), dont les trois premières sont consacrées essentiellement aux sciences de base : mathématiques, physique classique et moderne, technologie générale, mécanique et thermodynamique, sciences naturelles, sociales, économiques et humaines, langues étrangères. La quatrième année sub-graduée seulement est consacrée à la spécialisation dans le domaine technique choisi. Le programme est suffisamment flexible pour permettre aux étudiants de s'orienter en cours de route vers la science pure plutôt que vers les techniques et les applications.

Les quatre années d'études sub-graduées sont suivies d'au moins trois années d'études post-graduées, la première ou les deux premières conduisant au diplôme de maîtrise et les suivantes au doctorat. Remarquons que le nombre d'étudiants qui commencent les études d'ingénieur n'augmente plus depuis quelques années, le nombre d'étudiants gradués par contre ne cesse de croître; ainsi, entre 1955 et 1962, le nombre de diplômés de maîtrise est passé de 4400 à 8900 et celui de Ph. D. de 600 à 1200.

On peut prévoir que bientôt, quelques années d'études dans un Collège deviendront pratiquement obligatoires (1). Ce sera dans le courant de ces années que les jeunes auront l'occasion d'avoir les premiers contacts avec la recherche et avec la science vivante et pourront se rendre compte de leurs goûts et de leurs aptitudes pour des études plus poussées; il leur sera plus facile de décider de leur avenir en conformité avec les besoins de la société.

En prévision de cette extension de l'enseignement supérieur, des Collèges devront être disséminés un peu partout, tandis que des Universités ne pourront évidemment qu'être concentrées dans un nombre d'endroits relativement restreint. On se rend naturellement compte qu'il ne sera pas possible d'éviter le développement d'Universités géantes avec tous les inconvénients que cela comporte et la question se pose de savoir s'il n'existe pas de moyens de réunir les avantages des Collèges numériquement modestes avec ceux des Universités géantes. Des solutions dans ce sens s'élaborent un peu partout et il me semble intéressant de décrire en quelque détail une expérience actuellement en voie de réalisation en Californie.

\* \* \*

Parmi les nombreuses universités de Californie (état le plus peuplé des Etats-Unis, environ 20 millions d'habitants), la plus importante est l'Université de Californie, composée de sept campus : Berkeley, Davis, Los Angeles, San Diego, San Francisco, Santa Barbara et Santa Cruz. La première est de loin la plus grande et la mieux connue. Le nombre d'étudiants dans sa graduate school seule dépasse 8000. Le plus jeune des campus est celui de San Diego. Ce n'est pas encore une Université dans le sens européen du terme. A l'heure actuelle il n'y a pas un seul étudiant undergraduate du type traditionnel et toute l'activité est concentrée dans la graduate school qui a comme noyau la Scripps Institution — un centre d'océanographie de renommée mondiale — et compte dans sa Faculté plusieurs « prix Nobel ».

Le développement de cette Institution qui deviendra un jour l'une des grandes Universités américaines peut facilement être suivi grâce aux « lettres ouvertes » adressées chaque mois par le « Chancellor » — chef de l'Administration — à la Faculté, aux pouvoirs publics, aux étudiants et aux citoyens de la ville et de la région de San Diego. Ces lettres sont largement répandues dans la région tout entière; elles sont affichées dans tous les couloirs des bâtiments du campus et chaque personne qui en fait la demande les reçoit régulièrement. C'est une lecture passionnante, car dans un langage simple et direct le chancellor y expose d'une façon claire et condensée (il n'y a qu'une page imprimée de texte) les réalisations, les projets, les difficultés financières et autres, les soucis de chaque jour ainsi que

(1) Je reviendrai à ce problème à la fin de l'article.

les succès les plus importants obtenus par les enseignants et les chercheurs.

C'est aussi, je crois, une lecture très utile pour tous ceux qui s'intéressent aux problèmes universitaires en général et en particulier aux problèmes d'une Université en voie de croissance rapide; en effet, les difficultés de croissance, les maladies d'enfance sont partout les mêmes et il ne peut pas être indifférent de savoir comment ces difficultés ont pu être surmontées ailleurs.

L'idée de transformer l'Institut d'Océanographie Scripps de La Jolla (à 15 km environ de San Diego) en une grande Université complète est récente. Dès le début, il s'agissait de profiter des leçons et des résultats des innombrables expériences faites dans d'autres institutions en développement rapide. Ainsi, on a pris soin de ne pas forcer l'évolution, de procéder par étapes relativement espacées de façon à permettre de modifier à chaque étape les plans à long terme établis par un groupe composé d'enseignants, de chercheurs et d'administrateurs de plusieurs Universités de Californie. Il paraît intéressant de donner quelques détails concernant les étapes déjà franchies, les réalisations actuelles et les points les plus caractéristiques des projets d'avenir proche et lointain de cette Université, dont le développement marquera certainement une date importante dans l'histoire de l'enseignement supérieur en Amérique.

En 1954-55, la « Scripps Institution of Oceanography » était encore le seul institut universitaire du futur campus. Son budget annuel était d'environ 3,5 millions de dollars. Le budget prévu pour 1964-65 s'établit à 30 millions environ.

La première graduate school fut inaugurée en 1960 avec 32 étudiants diplômés. C'était la « graduate School for Sciences and Engineering ». Le nombre d'étudiants de cette école est passé à 180 en 1963. Le nombre total d'étudiants (y compris ceux de l'Institut d'Océanographie) est passé de 205 en 1962 à 280 en 1963 et 465 en 1964.

L'école diplômée de Science et de Technologie ouverte en 1960 ne comportait jusqu'en 1963 qu'un seul département : celui de physique. Malgré les dimensions encore très réduites de l'école, son département de physique est déjà actuellement parmi les plus importants (100 étudiants diplômés; Berkeley, le plus peuplé aux Etats-Unis, en a environ 400).

En automne 1963 le second département de cette école, celui de philosophie, a été inauguré avec 9 étudiants diplômés. Les départements d'économie, de littérature, de mathématiques et d'aéronautique et techniques spatiales seront inaugurés dans le courant de la présente année académique. Dans certains de ces départements il n'y aura pas encore d'étudiants cette année, mais leur activité est déjà considérable avec un nombre impressionnant de conférences pour les étudiants des départements existants et pour le public de San Diego. N'étant pas encore une Université dans le sens traditionnel, le campus est déjà un centre culturel régional d'une importance grandissante.

Si l'Ecole Graduée de Science et de Technologie (il est important de souligner que dès le début les deux domaines du savoir ont été étroitement associés) commence à prendre forme, plusieurs autres institutions universitaires vont s'ouvrir très prochainement.

Tout d'abord, il s'agit d'un Institut de Géophysique et de Physique planétaire dont l'ouverture est prévue pour l'année prochaine et d'une école de Médecine, actuellement en construction, qui compte ouvrir ses portes, en 1967, à 115 étudiants. Deux homes, chacun pour 400 étudiants, seront complétés en 1964, ainsi que la bibliothèque centrale et des bâtiments administratifs, culturels et sportifs.

Ce n'est qu'en octobre 1964 que les premiers étudiants « undergraduate » franchiront le campus. On pensait en recevoir 75 mais grâce à une aide financière spéciale de la ville de San Diego, leur nombre vient d'être porté à 150. Le recrutement de ces premiers « freshmen » a déjà commencé et il est intéressant d'évoquer la méthode utilisée pour un sélectionnement efficace. Dans le cadre d'un plan national, subventionné par la Fondation Nationale des sciences, on organise annuellement un concours pour les élèves des deux dernières années des high schools et on offre aux meilleurs d'entre eux, pendant le trimestre d'été (qui coïncide avec les vacances scolaires) la possibilité de faire activement partie d'équipes de chercheurs. A San Diego, l'été dernier, 48 écoliers et écolières (soigneusement choisis parmi 1600 élèves participant au concours) ont été ainsi mis en contact avec la science vivante dans les meilleures conditions possibles <sup>(1)</sup>.

Dans une de ses lettres ouvertes, le chancellor de l'Université de San Diego s'adressant aux jeunes leur parle de l'expérience exaltante qui attend dès l'automne les 150 premiers « freshmen » du campus : ils auront la possibilité de participer d'une façon consciente et active à une expérience d'avant-garde dans le domaine de l'éducation supérieure.

Le nombre total d'étudiants (sub-gradués et gradués) sera, d'après les prévisions, de 800 en 1965, de 2500 en 1968 et de 4000 en 1970.

Pour 1985, on s'attend à 27.600 étudiants et ce nombre ne devra plus être dépassé. Même cette limite paraît aux responsables du projet être de loin trop élevée pour assurer, dans les conditions actuelles, le maximum d'efficacité et risque de ne plus permettre un contact étroit entre étudiants et enseignants.

Ainsi, on s'est décidé à une innovation qui constitue l'élément le plus révolutionnaire de l'ensemble du projet et dont l'essentiel est décrit par le chancellor dans les lignes suivantes :

« Les Universités américaines sont traditionnellement organisées sur la base de départements. Dans un campus, on trouve généralement

<sup>(1)</sup> Cette expérience de repérage des talents se fait à une vaste échelle. En 1963, 6500 élèves des dernières années des high schools ont participé aux expériences analogues dans 166 établissements d'enseignement supérieur.

un département de chimie, un département d'anglais, etc... Pour enseigner aux 27.500 étudiants qui seront enrôlés dans l'Université de San Diego, il faudra avoir dans chaque discipline un nombre très élevé d'enseignants. Le contact étudiant-enseignant, l'élément probablement le plus important de l'expérience éducationnelle, pourrait devenir insuffisant. D'autre part, le système des départements a beaucoup d'avantages. Il permet d'avoir des Facultés nombreuses, dans lesquelles chaque spécialité est bien représentée. Il donne la possibilité de constituer des bibliothèques riches. Il facilite l'acquisition du matériel de recherche spécialisé et coûteux.

Dans le but de retenir ces avantages et d'éviter en même temps les inconvénients caractérisant les universités géantes, nous avons décidé de réaliser quelque chose qui n'a jamais encore été tenté aux Etats-Unis.

Nous allons diviser le campus universitaire en 12 unités semi-autonomes. Nous les appellerons « Collèges » nonobstant le fait qu'il s'agit plutôt d'Universités partielles. Chaque Collège englobera environ 2300 étudiants (sub-gradués et gradués) et aura un corps enseignant composé de 150 membres. Chaque Collège — et ceci est le point important du projet — sera suffisamment complet au point de vue des sujets enseignés pour que l'étudiant puisse effectuer au moins deux tiers de son travail académique dans son collège. Il va vivre, manger, étudier au milieu de son groupe relativement restreint. Il sera humainement proche aussi bien de ses camarades d'études que de ses professeurs.

Chaque domaine du savoir (sciences humaines, sciences sociales, sciences naturelles, technologie, etc.) sera représenté dans chaque Collège, mais aucun d'eux ne couvrira entièrement un domaine quelconque. Ainsi chaque Collège, quoique largement représentatif de l'ensemble des connaissances, sera différent de son voisin et il se pourrait que les étudiants d'un collège spécialement renommé pour l'enseignement de physique et des mathématiques, par exemple, soient amenés à suivre certains cours de chimie dans un collège voisin.

Tous les membres des Facultés des différents départements des Collèges seront d'autre part réunis dans des départements universitaires englobant l'ensemble du campus ».

Cette nouvelle formule, intermédiaire entre les Collèges et l'Université et réunissant les avantages des deux systèmes d'enseignement est, comme on le voit, spécialement conçue pour combattre la séparation des « deux cultures ».

L'expérience de San Diego est l'une des plus intéressantes et des plus significatives. Mais d'autres expériences non moins audacieuses s'élaborent un peu partout, en pleine lumière, et l'opinion publique se passionne pour le débat. A peine l'école graduée a-t-elle atteint sa maturité que déjà elle est menacée d'être dépassée comme couronnement ultime des études supérieures. Dans plusieurs univer-

sités un élément nouveau se superpose à elle dans la hiérarchie des enseignements; il s'agit des écoles pour études avancées au niveau post-doctoral, du type du fameux Institute for Advanced Study à Princeton, créé en 1930. Depuis lors et en particulier dans le courant des dix dernières années, de nombreuses écoles de ce type (en partie avec des Facultés séparées des Facultés universitaires) se sont constituées dans de nombreuses Universités. Le nombre d'« étudiants » au niveau post-doctoral pour l'ensemble du pays dépasse actuellement 2000. L'enseignement ne se limite plus essentiellement aux sciences, comme au début, mais s'étend à un nombre croissant de disciplines, y compris les disciplines sociales et humaines. Dans certains cas, il s'agit de spécialisation très poussée; dans d'autres par contre, le but recherché est celui de la synthèse scientifique aussi large que possible.

Le cadre de cet article ne permet pas de donner plus de détails concernant l'expérience des écoles pour études post-doctorales. Il est cependant intéressant de souligner leur caractère inter-universitaire et même international — la moitié environ des « fellows » sont en effet des étrangers.

Faut-il se réjouir de cette nouvelle étape dans la réalisation du principe « l'école ne finit jamais ? » La question reste posée et il ne manque pas d'arguments pour et contre. On peut en particulier craindre que la création d'une nouvelle étape ne détériore l'étape précédente, en lui donnant la possibilité de reporter à plus tard la solution de ses propres difficultés. Mais, quelle que soit la réponse, l'école pour études au niveau post-doctoral est déjà une réalité non négligeable de la vie universitaire américaine.

\* \* \*

Le problème de l'enseignement supérieur pour tous se pose en Amérique dès aujourd'hui et se posera tôt ou tard en Europe. Un seul élément de ce problème est certain, c'est le nombre des jeunes en âge d'entreprendre des études universitaires. Pour les Etats-Unis, ce nombre était d'environ 10 millions en 1960 et sera de 12 millions en 1965 et de 15 millions en 1970. L'examen critique des différentes estimations quant au nombre total d'étudiants à prévoir pour 1970 amène Berelson (dans l'ouvrage cité précédemment) à avancer le chiffre de 6 à 8 millions.

Le problème essentiel consiste soit à réduire le nombre d'étudiants par des barrières artificielles à l'entrée ou par des éliminations plus ou moins arbitraires en cours de route, soit à faire face à l'avalanche en portant le nombre d'enseignants qualifiés à 400-500 mille; l'Université américaine se rend parfaitement compte de la tâche écrasante que ceci représente et refuse d'autre part d'une façon catégorique la troisième solution en principe possible : celle de réduire la qualité de l'une quelconque des étapes successives de l'enseignement.

De l'avis d'un grand nombre d'universitaires américains, le développement systématique de la graduate school est une réponse parfaitement adéquate au défi de l'explosion des populations étudiantes. La graduate school est une pépinière inépuisable d'enseignants et de chercheurs nécessaires à l'université de demain (1). Mais déjà aujourd'hui elle a parfaitement changé l'aspect de la vie des Etats-Unis, en portant le prestige de l'Université, dont elle est une partie intégrante, à un niveau inconnu précédemment. Plus qu'en Europe, l'Université est reconnue en Amérique comme la force motrice pour l'ensemble de la vie du pays. Tout d'abord par l'opinion publique, ensuite par les administrations locales, enfin, depuis plusieurs années, par le gouvernement fédéral. On connaît relativement bien le rôle que les Universités assument dans le domaine de la philosophie politique, en particulier depuis la fin de la guerre. On connaît moins bien leur rôle dans l'élaboration de la politique économique. Dans un éditorial récent paru dans « Le Monde » (22 janvier 1964), pourtant rarement favorable aux méthodes américaines, on lit : « ... en plein vingtième siècle, le gouvernement fédéral n'a toujours pas de ministre de l'économie. D'où l'importance des petits groupes d'experts, universitaires pour la plupart, qui depuis 1946 ont pour tâche de désigner au Congrès, sous la caution présidentielle, non des options mais des objectifs optima... Il est d'ailleurs d'usage que le comité conjoint de la Chambre et du Sénat pour les affaires économiques fasse des rapports des universitaires une base d'une enquête publique à laquelle participent oralement ou par écrit des professeurs d'économie politique des Universités américaines, comme des représentants des associations bancaires, patronales et syndicales ».

Il est évident que dans le domaine de l'éducation le rôle de l'Université est plus décisif encore; son effort principal sera dirigé vers la réalisation d'un enseignement accessible à tous, et elle veillera à ne pas abaisser pour autant le niveau des exigences en ce qui concerne les connaissances à acquérir.

La Commission Nationale Américaine d'Education (groupant les enseignants de tous les degrés) détermine de temps à autre le but essentiel de l'effort en matière d'enseignement national. En 1938, ce fut « l'efficacité économique », en 1951 « la poursuite du bonheur », en 1961 « l'aptitude à réfléchir ». Pour 1964, un but nouveau a été assigné : celui de donner à chaque américain la possibilité de continuer les études générales au-delà de la high school pendant deux ans au moins et gratuitement. Un citoyen ne peut être considéré comme libre, constate la commission, que pour autant qu'il arrive à une appréciation consciente de son rôle dans la société et ceci nécessite

---

(1) Naturellement l'énormité de la tâche ne se limite pas au recrutement du personnel enseignant; les problèmes des ressources matérielles des étudiants, de la gratuité des études et des budgets énormes à prévoir pour l'université moderne, sont également des problèmes redoutables qui devront être résolus dans un avenir très rapproché.

une maturité intellectuelle qui ne peut généralement pas être acquise dans le cadre de l'enseignement secondaire. Ainsi chaque américain devrait pouvoir suivre pendant deux ans au moins un enseignement supérieur général, sur une base aussi large que possible, avant de choisir une spécialisation et se lancer dans la vie professionnelle. Il ne s'agit nullement d'un vœu utopique. En effet, cet idéal de « Collège pour tous » n'est pas tellement loin de se réaliser aux États-Unis, malgré toutes les plaintes officielles et privées concernant les insuffisances de l'enseignement. Aujourd'hui déjà 65 % de jeunes d'âge correspondant terminent la high school et 58 % entrent aux collèges. Plusieurs observateurs prévoient que vers 1970 les deux premières années de collège (junior college) seront fréquentées par 75 % des jeunes et deviendront ainsi pratiquement obligatoires.

Le but d'une éducation supérieure générale pour tous n'est pas plus utopique, constate la commission d'éducation, que le but de faire de chaque américain un citoyen conscient, le premier étant la condition indispensable de la réalisation du second.

On peut difficilement douter que l'Europe tôt ou tard et malgré les énormes difficultés, ne suive la même voie. Il faut espérer que, comme en Amérique, l'Université veillera attentivement à ce que la qualité de l'enseignement augmente parallèlement au nombre de jeunes qui peuvent en bénéficier.

#### *En guise de conclusion.*

Le présent rapport est essentiellement basé sur les impressions recueillies pendant deux voyages effectués en 1961 et 1962 ainsi que sur l'étude de la documentation publiée depuis lors. Je reviens d'un nouveau voyage, de courte durée celui-ci, mais qui m'a donné l'occasion de voir quelques personnes responsables pour le développement récent et de visiter quelques institutions universitaires où ce développement a été particulièrement prononcé. Cette fois je n'ai plus visité de grandes universités renommées mais plutôt des institutions considérées comme « secondaires » et en particulier des collèges et mon but était plus spécialement d'étudier l'évolution de l'important problème des relations collège-université dont il a été question plus haut.

De ce troisième voyage qui vient de s'achever j'ai rapporté un matériel abondant que je ne pourrais que résumer très brièvement en me limitant d'ailleurs aux seules études post-universitaires.

Ce qui, voici quelques années, ne se présentait que sous forme d'une tendance — la généralisation des études post-graduées — est devenue aujourd'hui une réalité poussée très loin et, de l'avis général, avec un succès considérable.

L'implantation massive des graduate schools dans la vie universitaire américaine est rapide, mais en même temps suffisamment prudente pour ne pas dégénérer en un « nivellement par le bas ». Dans un



des quartiers les plus modernes de Washington, où de majestueux buildings consacrés presque exclusivement à l'enseignement sous toutes ses formes poussent d'une façon spectaculaire, se trouve le Council of Graduate Schools qui dirige et contrôle le développement de l'enseignement post-universitaire. Il est composé de 250 doyens d'universités, dont l'assemblée générale, convoquée une fois par an, discute pendant trois jours les problèmes de cet enseignement et en détermine les modalités. Une des tâches essentielles du Conseil consiste à vérifier si les demandes de plus en plus nombreuses des universités et des collèges concernant l'introduction d'études menant au Ph. D. dans un nouveau domaine sont justifiées ou quelles sont les conditions qui doivent être remplies au préalable pour qu'une telle demande puisse être acceptée. Subventionné par l'Académie des Sciences le Conseil a les moyens d'envoyer sur place, pour enquêter pendant une période prolongée, d'éminents représentants de la discipline en cause, qui obtiennent de leur université les congés nécessaires. Cette procédure freine le développement des études post-graduées et leur assure en même temps l'efficacité indispensable.

Parmi les institutions qui demandent l'introduction d'études post-universitaires de plus en plus nombreux sont les collèges. Dans un d'entre eux, qui est considéré, il est vrai, parmi les meilleurs (quoique son recteur affirme qu'il y en a plusieurs dizaines où l'enseignement post-gradué est sensiblement plus développé), on vient d'introduire les enseignements suivants :

Doctorat en mathématiques.

Doctorat en biologie moléculaire (conjointement par l'école de médecine et la faculté des sciences).

Maîtrise en sciences administratives.

Doctorat en diverses branches de la science d'ingénieur.

Doctorat en civilisation russe.

Pré-doctorat en science médicale (préparation aux deux dernières années du doctorat des grandes universités).

Les écoles post-graduées de physique et de chimie seront introduites en 1965.

Ainsi se réalise rapidement un rapprochement entre les collèges et les universités, rapprochement d'autant plus efficace qu'il est fortement déconseillé aux étudiants de poursuivre les études post-graduées dans l'établissement où ils ont eu leur formation de base. Pour caractériser la situation il suffit de dire que des 20 étudiants de doctorat en mathématique dans le collège mentionné plus haut, un seul a été formé dans le collège même !

Dans l'ordre général, les prévisions concernant le développement de l'enseignement supérieur se réalisent d'une façon très satisfaisante et ce développement peut être résumé par quelques données statistiques se rapportant à l'année académique 1963-1964.

Type d'études	Nombre d'étudiants
Undergraduate .....	3.636.441
Ecoles spéciales du type « professionnelles » (ingénieurs, médecins, etc...) .....	151.242
Ecoles post graduées .....	478.772
Nombre total d'étudiants « résidents » inscrits régulièrement	4.266.455
Etudiants « non résidents » (études de durée indéterminée) .....	276.662
Etudes partielles, ne menant pas au titre BA (licence) .....	271.816
Nombre total d'étudiants .....	4.814.933 <sup>(1)</sup>

(<sup>1</sup>) Il faut remarquer, cependant, que ce nombre contient environ 800.000 étudiants inscrits dans les junior colleges (deux ans d'études) qui en principe permettent de continuer les études menant au titre BA (licence), mais dont la valeur est fort contestée.

Les données correspondantes pour l'année académique qui commence ne sont pas encore publiées. Ce que l'on sait, c'est qu'environ 52 millions d'élèves sont inscrits dans les établissements d'enseignement de tous les degrés (plus du quart de la population totale) et que le nombre d'inscriptions pour la première année universitaire 1.225.000 — dépasse d'environ 20 % celui de l'année dernière. Ce chiffre représente plus de la moitié des 2.300.000 élèves qui sont sortis en juillet dernier des high schools. On sait aussi que l'avance considérable de l'enseignement officiel par rapport à l'enseignement privé ne cesse de croître, en particulier en ce qui concerne les collèges et les universités.

En tenant compte de ce qui a été dit concernant l'amélioration rapide de la qualité de l'enseignement à tous les degrés, ces quelques données statistiques sont suffisamment éloquentes pour justifier le point de vue de ceux, nombreux aux Etats-Unis, qui pensent que l'effort doit certes être continué et développé, mais que l'on peut en général être satisfait des tendances actuelles, que les perspectives pour l'enseignement en masse sont favorables, et que l'idéal de « l'école qui ne finit jamais » peut être atteint dans un proche avenir.

Il serait instructif de pouvoir comparer ces données statistiques à celles, difficilement analysables, de l'enseignement soviétique. Mais, même isolées, elles constituent un grave avertissement à l'adresse du reste du monde occidental.

B. ROSEN,

Professeur associé à l'Université.

## Les Anciens sont là !

---

L'appel que nous avons lancé dans le précédent *Bulletin* a été largement entendu. Le nombre des nouveaux membres dont la liste est publiée ci-dessous l'atteste d'une manière éclatante. Nous remercions cordialement ceux qui ont accepté de nous apporter un concours précieux et nous invitons à nouveau tous nos membres à participer à la campagne de recrutement.

### Nouveaux membres de l'Association

*Liste clôturée au 7 octobre 1964*

---

#### *Membres protecteurs*

- CAPPELIEZ, Charles, 22, rue Grande, Elouges, Pharm. 1943.  
MULS-GUINOTTE, Mme, 13, avenue Kamerdelle, Bruxelles 18, Ing. civ. chim. 1934.  
MULS, Fernand, 13, avenue Kamerdelle, Bruxelles 18, Ing. civ. mines 1929, Agr. ens. sup. 1929.  
WISER, Jean, 13, quai Churchill, Liège, Dr. dr. 1944, Lic. not. 1945.

#### *Membres effectifs*

- ABRAS, René, 16, av. de Tervueren, Bruxelles, Ing. civ. mines 1920.  
ANCION, D., 6, place X. Neujean, Liège, Dr. dr. 1925.  
ANCION, William, 111, rue Saint-Laurent, Liège, Dr. dr. 1964.  
ANDRE, Jules, 377, rue Longue, Bouffoulx, Ing. civ. élect. 1950.  
ANDRE, Michel, 129, avenue du Pesage, Bruxelles 5, Dr. méd. chir. acc. 1934.  
AUTMANS-HODEIGE, Yvette, 12, rue Toute Voie, Jemeppe, Pharm. 1952.  
BAGON, Arnold, 613, rue du Chatelain, Bruxelles 5, Ing. civ. const. 1932.  
BAILLY, Marcel, 42, rue du Vieux Marché, Vielsalm, Lic. philo. rom. 1938, Agr. ens. moyen deg. sup. 1948.  
BAPLUE, Henri, 33, rue de la Luzerne, Bruxelles, Lic. sc. géog. 1944.  
BARTSCH, P., 14, rue Douffet, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
BAUDART, Paul, 89, rue des Buissons, Liège, Ing. civ. mines 1914, Ing. civ. élect. 1919.  
BAUDINET, Victor, 13, rue Marneffe, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1959.  
BEBELMAN-L'HEUREUX, Marie, 23, rue Ponsy, Montegnée, Pharm. 1931.  
BEECKMANS de WEST MEERBEECK, Ivan, 37, rue des Vingt-deux, Liège, Ing. civ. mines 1929, Ing. civ. élect. 1932.  
BELOT, Charley, 3, Gendarmereplein, Landen, Pharm. 1939.

- BELVAUX, Luc, 21, avenue des Sorbiers, Wavre, Lic. sc. écon. 1963.  
BERCOVICI, Pincu, 1, clos des poètes, Bruxelles 3, Dr. dr. 1927.  
BERGLAND, Léon, 39, quai Mativa, Liège, Ing. civ. mines 1911, Ing. civ. élect. 1912.  
BERNARD, Jacques, 5, rue des Anglais, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1945.  
BERNARD, Jules, 130, rue J. Destrée, Anderlues, Ing. civ. mines 1953.  
BERTHELIER, Francine, 205, rue du Val-St-Lambert, Pharm. 1964.  
BERTHOLET, Guy, 75bis, rue de la Chapelle, Bastogne, Lic. sc. phys. 1960.  
BERTHUS, Joseph, 555, rue St-Léonard, Liège, Ing. civ. mines 1923.  
BERTRAND, Jean, 17, rue Busleyden, Arlon, Pharm. 1947.  
BIENFAIT, Jacques, 10, rue Warocqué, La Louvière, Dr. méd. chir. acc. 1956.  
BIHET, Oscar, 42, rue des Francs, Bruxelles 4, Ing. civ. mines 1910.  
BILLEN, Joseph, 26, avenue Albert 1<sup>er</sup>, Huy, Dr. dr. 1958.  
BILLET, Pierre, Chemin de Coguebeau, Soignies, Dr. méd. chir. acc. 1936.  
BISTER, Michel, 36, rue Morkelbosch, Bruxelles 3, Ing. civ. mines 1952.  
BITAINE, G., 98, avenue C. Micara, Bruxelles 16, Ing. civ. élect. 1927.  
BLANCHE, Georges, 119, rue de la Station, Mouscron, Ing. civ. méc. 1941.  
BLASE, E., 42, rue du Conseil, Bressoux, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
BLAVIER, Marie, 14, chemin des Matines, Wépion, Lic. sc. math. 1964.  
BLOEMEN, Georges, 115, rue Plainevaux, Seraing, Dr. méd. chir. acc. 1926.  
BLONDEL, Gaston, 13, rue Laoureux, Verviers, Dr. méd. chir. acc. 1937.  
BOBON, Raoul, 40, avenue Blonden, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1926.  
BODSON, Arthur, 24, route de Rochefort, Jemelle, Lic. philo. clas. 1954, Agr. ens. moyen deg. sup. 1954.  
BOEL, Jacques, 12, rue des Bois, Houdeng, Ing. civ. métal. 1952.  
BOLAND, Jean, 201, rue des Villas, Seraing, Ing. civ. métal. 1942.  
BONHOMME, Freddy, 280, rue Croix Jurlet, Herstal, Lic. sc. dent. 1948.  
BONNET-DE RUDDER, F., 13, rue de Chaudfontaine, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1954.  
BOTHY, J. M., 8a, route de Hannut, Namur, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
BOURGE, Léopold, 213, rue du Ruhoux, Ottignies, Ing. civ. chim. 1937.  
BOURGY, Raymond, 124, rue Chatouque, Liège, Lic. sc. dent. 1935.  
BOURToux, Michel, 43, quai de l'Ourthe, Liège, Ing. civ. électro-tech. 1962.  
BOUSSARD-COLLIN, Geneviève, 11, rue Courte, Grivegnée, Lic. hist. 1960.  
BOUSSARD, Robert, 11, rue Courte, Grivegnée, Ing. civ. métal. 1960.  
BOVERIE-LAURENT, Mme, 5, rue des Fories, Liège, Pharm. 1964.  
BOVY, Jacques, 10, rue St-Pierre, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1907.  
BRASSEUR, Félix, 21, rue Laoureux, Verviers, Dr. méd. chir. acc. 1938.  
BRINKMANN, Jean, 25, avenue C. Morren, Liège, Ing. civ. mines 1908.  
BRITTE, Jean, 57, rue Paradis, Liège, Ing. civ. méc. 1957.  
BROGNIEZ, Yvon, 13, rue des Déportés, Chimay, Lic. philo. clas. 1942, Agr. ens. moyen deg. sup. 1943.  
BRULLE, Pierre, 297, rue de Boncelles, Ougrée.  
BULTOT, Sylvain, 19, boulevard d'Avroy, Liège, Dr. dr. 1943.  
BUNGERT, Pierre, 31, avenue Tesch, Arlon, Lic. sc. phys. 1959.  
BURGUET, W., 1, rue de la Chapelle, Stembert, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
BURQUEL, Raoul, 25, rue Magrite, Remouchamps, Lic. philo. germ. 1942.  
BURTON, Jean, 10, avenue H. Pauwels, Bruxelles 15, Lic. sc. adm. 1945, Lic. sc. écon. 1936.  
BUSIN, Pierre, 85, avenue Eug. Mascaux, Marcinelle, Dr. dr. 1954.  
CABUT, C., 192, rue Dr. Parent, Sclayn, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
CAJOT, Pierre, 11, avenue Cardinal Mercier, Bressoux, Ing. civ. mines 1948.  
CALLUT, Henri, 60, rue Grande, Pâturages, Ing. civ. mines 1932.  
CAPRASSE, Joseph, 58, Centre, Liernoux, Dr. méd. chir. acc. 1945.  
CARPENTIER, Jacques, 4, rue Vaudrée, Angleur, Dr. méd. chir. acc. 1933.  
CARTIGNY, Serge, 7, Lentestraat, Hasselt, Lic. sc. chim. 1947.  
CASTERMANS, André, 41, rue Beekman, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1953.  
CATOUL, Joseph, 17, Vekestraat, Malines, Lic. sc. écon. 1955.  
CHANDELLIER, Alain, 23, rue de l'Ange, Namur, Ing. civ. électro-méc. 1963.  
CHANOINE, Albert, 41, rue H. Maus, Liège, Pharm. 1914.

- CHANTRAINE, Jean-Paul, 32, rue de Scierie, Sclessin, Lic. sc. soc. 1963.  
CHAPELLE, Marie-Louise, 17, rue Chiffre d'Or, Sclessin, Pharm. 1964.  
CHAUVIN, Jacques, 23, rue F. Delhasse, Bruxelles 6, Ing. civ. électro-méc. 1957.  
CHEF, R., 24, boulevard Dewandre, Charleroi, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
CHEVOLET, Freddy, 23, Elyoschlaan, Destelbergen, Ing. civ. élect. 1948.  
CLEMANT, Aloys, Route de Givet, Beauraing, Lic. sc. dent. 1925.  
CLOES, Roland, 282, boulevard d'Avroy, Liège, Lic. sc. cons. 1935.  
CLOSON, Jacques, 504, rue de Herve, Bois-de-Breux, Dr. méd. chir. acc. 1949.  
CLOSON, Jules, 13, rue Dartois, Liège, Dr. dr. 1935, Lic. not. 1935, Lic. sc. pol. 1937.  
CLOSSE, Willy, 315, Côte d'Or, Sclessin, Lic. sc. écon. 1963.  
CLOSSET-VANBOCKESTAL, Maurice, 34, avenue Albert 1<sup>er</sup>, Mont-sur-Marchienne, Ing. civ. élect. 1951.  
COLARD, Arlette, 17, rue J. Haust, Liège, Lic. sc. écon. 1963.  
COLINET, M., 22, quai de Gaulle, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
COPPEE, G., 10, avenue du Hêtre, Cointe, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
COPPENS, Ferdinand, 85, avenue des Combattants, Ottignies, Dr. méd. chir. acc. 1937.  
CORMAN-FELTERRE, Berthe, 12, rue E. Martel, Ecaussinnes, Pharm. 1925.  
COUCHARIERE, Ernest, 3, rue d'Aye, Marche-en-Famenne, Lic. philo. germ. 1934.  
COUCHE, Paul, 1, rue Bagolet, Liège, Lic. sc. écon. 1945.  
COURBE, André, 42, rue de Waux-hall, Spa, Pharm. 1946.  
COUTURE, Louise, 99, rue F. Roosevelt, Frameries, Lic. philo. germ. 1959.  
COUVREUR, Maurice, 52, rue E. Van Driessche, Bruxelles 6, Ing. civ. mines 1921.  
CREPIN, Gilbert, 86, rue du Roi Albert, Ramet, Pharm. 1943.  
CRISMER-LECLERCO, Denise, 54, avenue de la Salm, Trois-Ponts, Lic. sc. dent. 1957.  
CRUTZEN, Jacques, 9, rue Davignon, Ensival, Dr. méd. chir. acc. 1959.  
CUTTIS, Henri, 1, quai Ferrer, Flémalle-Haute, Dr. méd. chir. acc. 1936.  
CUPPENS, Alphonse, 7, rue D. Lecocq, Angleur, Dr. méd. chir. acc. 1952.  
CUVELIER, S., 14, rue Pépin, Namur.  
DALEM, Jacques, 24, place de Bronckart, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1945.  
DALLEMAGNE, Maurice, 11, avenue E. Tytgat, Bruxelles 15, Lic. sc. écon. fisc. 1958.  
D'ARGENT, Paul, 6, place St-Josse, Bruxelles 3, Pharm. 1934.  
DARMONT, Gérard, avenue Fr. Roosevelt, 256, Bruxelles 5, Ing. civ. chim. 1933.  
DAUBRESSE, J. C., 6, place du Centre, Nalinnes, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
de BECO, Félix, 16, quai Marcellis, Liège, Dr. dr. 1939, Lic. sc. crim. 1950.  
de BECO, Véronique, 109, rue St-Laurent, Liège, Dr. dr. 1964.  
de BEER de LAER, Christian, 6, avenue du Luxembourg, Liège, Dr. dr. 1937, Lic. not. 1937.  
de BIJL, Léon, 32, rue Josse Impens, Bruxelles 3, Pharm. 1942.  
DECLAIRFAYT, Paul, 9, rue de Florée, Assesse, Dr. dr. 1938, Lic. not. 1938.  
DEGOSSÉLY, M., 20, rue César de Paepc, Marcinelle, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
DEJAER, Léopold, 44, rue des Semailles, Grivegnée, Cond. civ. 1953, cond. trav. urb. col. 1957.  
DE JONGHE, Louis, 92, avenue Mostinck, Bruxelles 15, Ing. civ. chim. 1945, Ing. civ. métal. 1950.  
DELAVAL, Maurice, 48, rue du Vieux Marché, Vielsalm, Lic. sc. dent. 1948.  
DELBROUCK, Georges, 236, rue de Campine, Liège, Lic. philo. germ. 1958, Agr. ens. moyen deg. sup. 1959.  
DELHEZ, J. M., 125, rue Bois-la-Dame, Wandre, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
DELNOY, Albert, 5, place S. Dupuis, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1941.  
DELVAUX, Guy, 63, rue C. Zoude, Namur, Lic. or. scl. prof. 1960.  
de MACAR, Pierre, 45, boulevard de la Sauvenière, Liège, Lic. sc. écon. 1924.  
DELOGE, Fernand, 8, rue du Bouchain, Ath, Dr. méd. chir. acc. 1961.  
DELVAUX, Albert, 35, rue Fr. Jacquemart, Embourg.  
DEMANEZ, J. P., 18, rue J. M. Nisen, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
DEMONTY, J., 53, rue des Déportés, Verviers, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
DENEUSMOSTIER, Simone, Mme, 6, rue Ch. Magnette, Liège, Lic. hist. art archéo. 1929.  
DENIS, A., 38, quai Marcellis, Liège.  
DENIS, Omer, 154, rue le Campinaire, Farciennes, Ing. civ. mines 1929.  
de PIERPONT, Marc, 13, rue Darchis, Liège, Dr. dr. 1955.

- DEPOITTE, Paul, 9, rue Grande, Hollogne-aux-Pierres, Pharm. 1949.
- DEPOUJON, Philippe, 78, rue Wauters, Verviers, Ing. civ. const. 1933, Ing. const. col. 1934, Ing. trav. urb. col. 1941.
- DESAIVE, C., 68, avenue de Gerlache, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1964.
- DEVAUX, François, 83, boulevard de la Constitution, Liège, Lic. sc. chim. 1962.
- DEVILLERS, Alfred, 215, rue de Campine, Liège, Lic. sc. géog. 1952, Agr. ens. moyen deg. sup. 1952.
- DEVOS, Michel, 1, rue du Vieux Bac, Sprimont, Lic. sc. soc. 1963.
- DE WILDE, Willy, 10, Zonnelaan, Gistel, Dr. méd. chir. acc. 1943.
- D'HOOGHE, Eugène, 380, avenue de Tervueren, Bruxelles 15, Ing. civ. élect. 1921.
- DODINVAL, Pol, 9, rue L. le Bègue, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1956.
- DOYEN, Noël, 10, avenue de l'Observatoire, Liège, Lic. sc. chim. 1952.
- DRICOT, Charles, 186, avenue de Messidor, Bruxelles 18, Dr. méd. chir. acc. 1933.
- DRIESSEN, Claude, 2, rue Defalque, Court-St-Etienne, Ing. civ. chim. 1952.
- DUBOIS, J. J., 40, rue Reine-Astrid, Engis, Dr. méd. chir. acc. 1964.
- DUBRU, Joseph, 159, rue de Verviers, Andrimont-Dison, Dr. méd. chir. acc. 1931.
- DUCHENE, Micheline, 15, rue de l'Aviation, Chênée, Pharm. 1964.
- DUQUESNE, Jean-Marie, 109, avenue prince Baudouin, Waudrez, Ing. civ. const. 1954.
- DUSSART-DEBEVE, Suzanne, 2, boulevard Z. Gramme, Herstal, Lic. philo. germ. 1935. Dr. philo. germ. 1939.
- DUVIVIER, Georges, 94, boulevard de la Sauvenière, Liège, Lic. sc. dent. 1958.
- DZULINSKI, Monique, rue Croisette, Plainevaux, Ing. civ. arch. 1947.
- EMOND, Michel, 19, rue Rouleau, Liège, Lic. sc. écon. 1962.
- ERNOTTE, André, 35, avenue Maréchal Ney, Braine-l'Alleud, Lic. philo. germ. 1955, Agr. ens. moyen deg. sup. 1956.
- ESTHER, H., 14, rue des Clarisses, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1964.
- ETIENNE, Gilbert, 41, rue Fréson, Tilff, Lic. philo. clas. 1939, Agr. ens. moyen deg. sup. 1939, Dr. hist. art archéo. 1953.
- EVERBECQ, Jacques, 105, rue Belvaux, Grivegnée, Pharm. 1950.
- FANIEL, Coquilhatville Congo, Dr. méd. chir. acc. 1939.
- FASBENDER, Paul, Résidence Sébastien Laruelle, 13, quai St-Léonard, Liège.
- FISCHER, Emmanuel, 374, avenue du Luxembourg, Liège, Dr. dr. 1927, Lic. sc. com. cons. 1929.
- FONTAINE, Jacques, 107, avenue P. Pastur, Marcinelle, Lic. sc. phys. 1963.
- FORET, Daniel, 3, rue des Ixellois, Liège, Dr. dr. 1950, Lic. not. 1950.
- FOSSION, Jacques, 98, avenue du Duc Jean, Ganshoren, Pharm. 1956.
- FRANCK, René, La Grande Escavée, Court-St-Etienne, Ing. civ. métal. 1953.
- FRANÇOIS, M., 44, rue Smerling, Liège, Lic. sc. dent. 1964.
- FREDERIK, Joseph, 40, rue du Centre, Verviers, Dr. dr. 1940.
- FRENAY, Nicolas, 116, boulevard Kleyer, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1937.
- FRERE-PERIN, André, 36, rue H. Dunant, Marcinelle, Lic. sc. math. 1941, Agr. ens. moyen deg. sup. 1941.
- FURNEMONT, Pol, 35, rue de Pepinster, Ensival, Dr. dr. 1941, Lic. not. 1942.
- GALAND, A., 71, Hautepenne, Gleixhe par Engis, Dr. méd. chir. acc. 1964.
- GALLEZ, R., Coquilhatville, Congo.
- GATT, Anne-Marie, 54, rue Vinàve, Engis, Lic. sc. com. fin. 1963.
- GENDARME, Louis, 123, rue des Vennes, Liège, Ing. civ. chim. 1951.
- GENICOT, A., 2, rue A. Pascal, Paris 16<sup>e</sup>, France.
- GERADON, Eugénie, 31, rue Dossin, Liège, Pharm. 1964.
- GIELEN, Paul, Westgate Apts, Cambridge, 39, U. S. A., Ing. phys. 1962.
- GILBERT, Jean, chaussée de Marche, Jambe, Pharm. 1964.
- GILLIEAUX, Eugène, 104, avenue J. Pastur, Bruxelles 18, Ing. civ. élect. 1924.
- GILLET, Jacques, 47, rue Priesvoie, Wandre, Dr. dr. 1964.
- GILLET, P., 51, rue de Namur, Châtelet, Dr. méd. chir. acc. 1964.
- GILTAY, Guy, 10, Porte de Liège, Waremmes, Lic. sc. dent. 1961.
- GODEFROID, René, 7, rue de la Collégiale, Huy, Lic. sc. soc. 1963.
- GODFURNON, Louis, 4, chaussée de St-Trond, Borgloon, Pharm. 1964.
- GOFFART, M., 14, boulevard Piercot, Liège.
- GOFFART, Pierre, 7, avenue du Héron, Sterrebeck, Ing. civ. mines 1952.

- GOFFIN, Raymond, 39, rue de la Meuse, Souverain-Wandre, Ing. civ. mines 1923.  
GORDENNE, Ulric, 59, rue Louvrex, Liège, Ing. civ. mines 1925, Ing. civ. élect. 1927.  
GOTHOT, Victor, 22, rue de Harlez, Liège, Dr. dr. 1946.  
GRISARD, Francis, 209, rue Fraichamps, Grivegnée, Pharm. 1964.  
GROSJEAN, Alphonse, 7, Hameau de Broux, Dolhain, Dr. méd. chir. acc. 1942.  
GROSJEAN, Marie-Henriette, 4, avenue Lambeau, Bruxelles 15, Pharm. 1964.  
GROSJEAN, Michel, 79, rue Secheval, Verviers, Pharm. 1931.  
GUERMANT, Emile, 19, rue du Centre, Sprimont, Dr. méd. chir. acc. 1939.  
GURNE, André, 220, rue H. Maus, Liège, Pharm. 1964.  
GUYAUX, Philippe, 129, rue de Neufchâteau, Bastogne, Pharm. 1964.  
GYSEN, Fernand, 6, rue F. Paul, Angleur, Ing. civ. métal. 1933.  
HABELT, Rudolf, Buchandler U. Antiquat, 53 Bonn, AM Buchenhang 1.  
HAGEMEIJER-HAUSMAN, Mme, 19, quai de Halage, Visé, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
HALLEUX, Félix, 19, rue du Palais de Justice, Huy, Dr. méd. chir. acc. 1950.  
HALLEUX, Sylvain, 22, remparts des Arbalétriers, Visé, Lic. sc. phys. math. 1929.  
HANSOUL-GALER, Marcelle, 20, Mont-St-Martin, Liège, Dr. dr. 1941, Lic. not. 1942.  
HENN, Albert, 21, rue Albert 1<sup>er</sup>, St-Georges-sur-Meuse, Ing. civ. électro-tech. 1963.  
HENRY, Jules, 49, avenue Speeckaert, Bruxelles 15, Ing. civ. élect. 1951.  
HENRY, Raoul, 35, rue de Verviers, Liège, Dr. dr. 1944, Lic. not. 1944.  
HEURION, G., 23, place des Ecoles, Spa, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
HEUSKIN, Emile, 117, rue des Venues, Liège, Lic. philo. germ. 1942, Agr. ens. moyen deg. sup. 1942.  
HINNISDAELS, Marie-Thérèse, 1, rue Carl Grun, Verviers, Lic. philo. rom. 1948.  
HOLOFFE, Anne, 103, rue de Masbourg, Nassogne, Lic. or. sél. prof. 1962.  
HONORE, Gaston, 82, rue Feurchinée, Seloignes, Lic. sc. écon. 1963.  
HOSLET, Jacques, 1, rue du Neufmoustier, Huy, Ing. civ. const. 1943, Ing. trav. urb. col. 1943.  
HOTTERBEEK, René, 20, rue des Amours, La Louvière, Lic. philo. germ. 1950, Lic. philo. clas. 1959.  
HOUARD, Hubert, 146, rue de la Verrerie, Seraing, Dr. méd. chir. acc. 1924.  
HOUSEN, Lambert, 40, rue du Vieux Mayeur, Liège, Lic. philo. rom. 1958.  
HUBERT, Emile, 225, avenue de Tervueren, Bruxelles 15, Ing. civ. élect. 1938, Ing. radio. élect. 1939.  
HURLET, C., 47, boulevard des Guérets, Spa, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
HUSTINX, J., 58, rue du Général Bertrand, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
JAMINON, Marie-Louise, 2, rue Pasteur, Angleur, Pharm. 1964.  
JASSELETTE, Pierre, 44, rue du Vieux Mayeur, Liège, Lic. sc. phys. 1962.  
JEANREAD, 20, Kielenstraat, Tongres.  
KNOTT, Jean-Paul, 187, avenue du Chêne, Heusy-Verviers, Lic. sc. chim. 1962.  
KOEOMTH-GRISARD, Denise, 59, rue de la Vallée, Vaux-sous-Chevremont.  
KOHL, Alphonse, 93, rue L. Pasteur, Melen.  
LAMBERTY, Jacqueline, 42, rue du Batty, Cointe, Pharm. 1964.  
LAMOYE, Fernand, 10, rue du Haut Chêne, Huy, Ing. civ. chim. 1962.  
LATOUR, Michel, 32, rue Bordelet, St-Nicolas-Liège, Pharm. 1964.  
LEBON, Georgy, 30, rue Renory, Angleur, Lic. sc. phys. 1959.  
LECLERCQ, Françoise, 16, avenue Blonden, Liège, Pharm. 1964.  
LECOCQ, Michel, 58, rue de la Gare, Wasnes, Ing. civ. électron. 1963.  
LEJEUNE, André, 43, rue C. Lapière, Andenne, Dr. sc. phys. 1960.  
LEJEUNE, G., 63, rue Ambiorix, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
LEMAIRE, J., 114, rue d'Elmer, Wandre, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
LEROY-BARBIER, Marie, 78, rue du XX Août, Ans, Pharm. 1949.  
LERUSSE, J., 40, rue du Haut-Pré, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
LESAGE, Roger, 50, rue Curtius, Liège, Ing. civ. électro-tech. 1963.  
LIZIN, Marie-Thérèse, 11, rue J. Jaurès, Huy, Lic. philo. rom. 1956, Agr. ens. moyen deg. sup. 1956.  
LOTHAIRE, Charles, 42, rue Gaucet, Liège, Lic. sc. com. 1927.  
LOWVET, Gaston, 16, place de Hombroux, Allour, Dr. dr. 1964.  
LUTCKX, A., 118, rue Alfred Georges, Lodelinsart, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
LUTCKX, A., 17, rue du Plan Incliné, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1964.

- MAGNERY, Louis, Amostrennes, Esneux, Lic. philo. rom. 1944.  
MAHIEU, Paule, 94, rue du Mont-à-Leux, Mouscron, Pharm. 1964.  
MANIET-DUFAUX, Claire, 11, rue de la Paix, Charleroi, Lic. sc. géog. 1947.  
MANS, G., 6, quai Van Beneden, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
MARCHOUL, J. C., 77, rue Prof. Mahaim, Cointe, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
MASSART, André, 30, boulevard Piercot, Liège.  
MAZZOLI, Bruno, 25, rue Grande Commune, Ougrée, Ing. civ. électro-tech. 1963.  
MEESSEN, M., 269, Village, Thimister, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
MELARD, R., 6, place des Nations, Liège, Lic. sc. dent. 1964.  
MONTULET, Marie-Louise, 308, chaussée de Marche, Jambes, Pharm. 1964.  
MOREAU, Pierre, 48, boulevard Frère Orban, Liège, Ing. civ. électro-méc. 1958.  
MOXHET, Albert, 16, rue de France, Verviers, Lic. philo. rom. 1963.  
MOUSSIAUX, C., 4, rue Goswin, Wanze, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
NEUF COURT, H., 40, rue Paul Janson, Herstal, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
NOPPELEY, J., 57, rue Haut Pavé, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
OSLET-CORDER, Robert, 59, avenue H. Hoover, Bruxelles 4, Pharm. 1952.  
PAQUOT, Guy, 8, rue Courtois, Liège, Ing. civ. mines 1928.  
PHONGO KUNDA, Adrien, 43, rue de l'Enseignement, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
PIEDBOEUF, G., 47, rue de Magnée, Beyne-Heusay, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
POIZAT, G., 14, avenue d'Avister, Méry, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
ROBERT, Christiane, 18, rue Courtois, Liège, Dr. dr. 1964.  
RODRIGUEZ-LECOQ, Jacqueline, 37, rue de l'Université, Liège, Lic. sc. soc. 1963.  
ROGISTER, André, 9, rue de l'Enseignement, Melen-Micheroux, Ing. phys. 1963.  
ROLAND, Victor, 34, avenue Mutsaard, Bruxelles 2, Ing. civ. mines 1925, Ing. civ. élect. 1926.  
RORIYE, J., 4, thier Philippart, Amay, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
RUTTEN, F., Melle, 283, Stinval, Louveigné, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
SCHARFF, Pierre, 32, boulevard d'Avroy, Liège, Dr. dr. 1925, Lic. not. 1926.  
SCHMITZ, A., 50, rue Salvador, Grivegnée, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
SCHOONHEYDT, Guillaume, 33, passage Lemonnier, Liège, Pharm. 1964.  
SERET, Guy, 36, rue Limoge, Tilff, Lic. sc. géog. 1956.  
SIMON, René, 6, rue de Séroule, Enstival.  
SINGERMAN, Daniel, 26, rue du Chêne, Seraing.  
SMEETS, Anne-Marie, 126, rue de Tilleur, St-Nicolas-Liège, Pharm. 1964.  
STEVENAERT, A., 2, rue Tour-en-Bèche, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
THEYS, Claudine, 67, route de Leernes, Fontaine-l'Evêque, Pharm. 1964.  
THIRY, Jean-Pierre, 69, rue A. Dumont, Vaux-sous-Chèvremont.  
THOONEN, Madeleine, 53, rue Ferrer, Seraing, Pharm. 1964.  
TOULIEFF, 6, rue Mattéote, Soumagne.  
VAN BENEDEN, Pierre, 1, boulevard Jehin Prume, Spa, Pharm. 1964.  
VAN HOOP, Florent, 10, rue V. Raskin, Liège, Lic. sc. écon. 1963.  
VANKAN, J., Hôpital ang. français, Montagne-Ste-Walburge, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
VERJUS, Nicolas, 11, rue de Liège, Haccourt.  
VERLAINE, P., 165, rue des Grands-Prés, Chénée, Dr. méd. chir. acc. 1964.  
WILHEM, Michèle, 71, avenue Albert 1<sup>er</sup>, Huy, Pharm. 1964.  
ZANGERLE-DEVIGNEE, Odette, 55, rue de l'Académie, Liège, Pharm. 1945.



## Au fil des jours...

---

L'ouverture solennelle de l'année académique n'a pas eu lieu

*Nous reproduisons ci-dessous le texte de la communication faite par Monsieur le Recteur aux personnes qui sont invitées chaque année à cette manifestation. Nous rappelons que dans le dernier Bulletin nous avons publié la motion du Conseil académique de l'Université exprimant son désaccord avec le plan gouvernemental d'expansion universitaire.*

« Le Recteur de l'Université de Liège a l'honneur de porter à votre connaissance que les cérémonies qui marquent traditionnellement l'ouverture solennelle de l'année académique n'auront pas lieu cette année.

Elles n'auront pas lieu non plus à l'Université de Gand.

Les autorités académiques des Universités de l'Etat de Gand et de Liège croient devoir marquer ainsi solennellement leur désaccord sur le plan d'expansion universitaire présenté au Sénat par le Gouvernement le 25 juin 1964.

Conscientes d'exprimer le sentiment général des milieux scientifiques du Pays, elles désirent attirer l'attention de l'opinion publique sur le caractère néfaste pour l'enseignement supérieur et pour la recherche scientifique des mesures envisagées. »

### L'Université à la porte de chacun

On sait que l'Union générale des Etudiants (U. G.) est particulièrement active à Liège. Elle a récemment défini sa position quant aux projets gouvernementaux d'« essaimage des candidatures. »

Pas plus que les Conseils académiques des Universités de Liège, de Gand et de Bruxelles, l'U. G. ne se montre favorable à « l'essaimage » des candidatures. La valeur de l'enseignement universitaire risque, dit-elle, d'être compromise si on le dispense dans une foule de petits établissements forcément dépourvus de l'infrastructure scientifique nécessaire. Au reste, il n'est pas de vie universitaire authentique en dehors des grands centres d'enseignement groupant toutes les disciplines scientifiques. Eux seuls peuvent au surplus favoriser le plein épanouissement des étudiants, en leur offrant une vie culturelle d'autant plus intense qu'elle plonge profondément ses racines dans une longue tradition.

En conclusion, l'U. G. proteste contre des projets qui dévaluent plus qu'ils ne démocratisent l'enseignement universitaire. Ce n'est pas l'Université à la porte de chacun, mais l'accès des établissements existants, facilité à chacun, qui accroîtra équitablement le nombre des élus.

#### « Les examens à l'examen »

Un quotidien bruxellois a ouvert récemment ses colonnes au problème des examens universitaires.

L'abondance des avis recueillis auprès de professeurs ou d'« utilisateurs » démontre une fois de plus l'acuité de ce sujet.

Nous reviendrons, dans une prochaine livraison, sur cette question, à laquelle la loi du 21 mars 1964, particulièrement importante en ce qui regarde les programmes universitaires, permet d'apporter divers éléments de solution.

#### Première inauguration au Sart Tilman

Le 9 juillet restera une date marquante dans l'histoire de la reconstruction de l'Université au Sart Tilman. C'est en effet ce jour-là que fut inauguré le premier tronçon du réseau routier qui doit desservir le domaine universitaire. Le temps, malheureusement, n'était pas de la partie et c'est sous la pluie que les invités participèrent à la cérémonie.

Après les discours de M. le Recteur et du Professeur Louis (1) M. Dubuisson coupa le ruban symbolique au son d'une fanfare de cors de chasse. Une longue procession de voitures parcourut ensuite la route dont le tracé, soigneusement étudié, permet de découvrir, sous des angles nouveaux, l'admirable site forestier du Sart Tilman.

Un vin d'honneur rassembla tous les visiteurs dans le château de Colonster que chacun put, à cette occasion, visiter à loisir. Des sonneries de cor agrémentèrent encore cette réception.

#### Conférence des recteurs des universités européennes

Au début de septembre s'est tenue à Göttingen la 3<sup>e</sup> Assemblée générale de la Conférence des recteurs et vice-chanceliers des universités européennes sur le thème de « la grandeur maximale et optimale de l'Université ».

Dans un prochain bulletin, nous publierons une étude consacrée à la coopération universitaire internationale.

A cette importante réunion, participaient plus de deux cents recteurs venus de tous les pays d'Europe occidentale, ainsi que des observateurs des pays de l'Est.

(1) Nos lecteurs trouveront le texte de ces discours dans le n<sup>o</sup> 20 de *Liège-Université*.

Nous tenons à souligner que l'assemblée a désigné M. le Recteur M. Dubuisson pour siéger, pendant cinq ans, au Comité permanent de la Conférence des recteurs et vice-chanceliers.

Les Amis de l'Université prient M. le Recteur d'agréer leurs plus vives félicitations pour la haute marque d'estime et de confiance dont il a été l'objet de la part de ses éminents collègues. Ils se réjouissent de ce choix qui contribue au renom international de notre Maison.

#### M. Pol Swings, président de l'Union astronomique internationale

Les Amis de l'Université ont appris la récente élection de M. Pol Swings, professeur ordinaire à l'Université de Liège, à la présidence de l'Union astronomique internationale.

Le professeur liégeois succède à l'académicien russe V. Ambarzumian et est le premier belge appelé à ces fonctions, qu'il exercera durant la période triennale 1964-1967.

Notre Association présente à M. Swings ses très vives félicitations et ses sentiments de légitime fierté.

#### La mise à jour de l'Annuaire

Depuis la sortie de presse de l'*Annuaire des Anciens de l'Université de Liège*, nous avons reçu et nous recevons encore journellement des renseignements relatifs aux diplômés dont les noms n'y figurent pas.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont répondu si aimablement à notre appel et qui ont compris que leur collaboration nous était indispensable pour mener à bien une tâche aussi difficile.

Nous remercions surtout à ceux qui se sont livrés à des recherches fouillées et qui n'ont pas hésité à sacrifier de longues heures pour nous envoyer des listes qui reproduisent parfois jusqu'à 200 noms. Nous citerons parmi ceux-ci MM. François Duysinx, lic. philo. clas. 1935, Henri Sepulchre, dr. philo. rom. 1933, Albert Wileur, dr. dr. 1947, Pol Swings, dr. sc. phys. math. 1927, Émile Watrin, lic. philo. germ. 1944, Jacques Henricot, ing. civ. mines 1927, Raymond Bouillenne, dr. sc. bot. 1924, Paul Delbouille, dr. philo. rom. 1959, Alfred Ringlet, dr. méd. chir. acc. 1931, Adolphe Corin, dr. philo. germ. 1910, Pierre Goffin, lic. sc. com. cons. 1934, Mme Deuse-Légrand, lic. sc. math. 1941 et Mlle Jenny Delhez, lic. philo. clas. 1948.

Nous ne doutons pas que ce magnifique exemple sera suivi.

#### Bientôt une Association des Docteurs en Droit

Un projet, ancien déjà mais dont l'exécution avait été plusieurs fois différée, est bien près d'aboutir.

Le 5 octobre, une cinquantaine de docteurs en droit et de licenciés en notariat, diplômés de l'U. Lg et appartenant à divers secteurs

professionnels, se sont réunis afin d'étudier les modalités de la création d'une association.

La séance était présidée par son doyen d'âge, M. Léonce Waha, avocat à la Cour d'appel (Dr. dr. 1914) qui dirigea, avec enthousiasme et humour, un débat très animé. Le Professeur Albert Fettweis avait tout d'abord rappelé les rétroactes du projet et proposé un certain nombre de points à la discussion.

Les participants applaudirent chaleureusement la naissance prochaine de l'*Association des Docteurs en Droit de Liège* (A. Dr. Lg) dont voici les buts :

1. développer des sentiments d'amitié et de solidarité entre tous les docteurs en droit et licenciés en notariat, anciens élèves de la Faculté de droit de Liège.
2. mettre en œuvre les moyens tendant à assurer la continuation de la formation des juristes diplômés par l'Université de Liège.
3. développer les liens entre la Faculté de droit et ses anciens élèves.
4. étudier et défendre le statut du juriste dans ses divers secteurs d'activité professionnelle.
5. promouvoir la prise de conscience du rôle de l'homme de droit dans le monde contemporain.
6. affirmer la vocation créatrice du juriste dans le cadre de l'intégration européenne.
7. contribuer au rayonnement de la Faculté de droit de Liège.

Un comité provisoire, chargé de faire les démarches préalables à la constitution de l'A. Dr. Lg, et notamment d'en préparer les statuts, a été formé.

Ce comité est composé de MM. Joseph Begasse de Dhaem, Jules Closon, Thierry de la Haye, Albert Fettweis, Raymond Janne, Jacques le Maire, Albert Michiels, Mlle Christiane Robert et M. Pierre Watelet.

Nous invitons tous les docteurs en droit et licenciés en notariat à répondre à l'appel qui leur sera adressé prochainement et à témoigner dès à présent leur sympathie à une initiative que chacun sans doute jugera indispensable.

Nous ajouterons que différentes formes de collaboration, à l'exemple de celle pratiquée avec les associations régionales et l'Association des Physiciens, sont envisagées entre les « Amis de l'Université » et l'A. Dr. Lg.

#### Anniversaire de promotion

Les docteurs en droit et candidats notaires diplômés par l'Université de Liège en 1934 ont fêté récemment le trentième anniversaire de leur promotion.

Ils ont visité l'aquarium de l'Institut de Zoologie. Ils ont ensuite participé à une réception donnée à cette occasion dans les bâtiments universitaires.

Grâce à l'obligeance de M. le Notaire Laumont, nous avons le plaisir de vous faire connaître ce que sont devenus les Anciens de cette promotion.

*Sont morts pour la Patrie :*

BRONNE Emmanuel, avocat au barreau de Liège, tombé en 1944 dans les combats de la libération.

BROUHA Paul, avocat au barreau de Liège, condamné à mort pour espionnage et fusillé par les Allemands à la Citadelle de Liège.

PIRMOLIN Simon, avocat au barreau de Liège, arrêté pour sabotage et abattu par les Allemands à la Citadelle de Liège en 1944.

RAMIOUL Georges, avocat au barreau de Liège, tombé au cours de la campagne des Dix-huit Jours.

*Sont décédés depuis le XX<sup>e</sup> Anniversaire :*

BRASSEUR Jean-Noël, avocat honoraire, décédé en 1962.

GROVEN Ludovic, commissaire de l'Etat aux Dommages de Guerre, décédé en 1960.

*Occupent actuellement les situations suivantes :*

BILLON André, avocat à la Cour, rue Louvrex, 79, Liège.

BONHOMME Louis, receveur régional, Haccourt.

BOUGNET Eustache, contrôleur principal de l'Enregistrement, rue de la Forière, 5, Seraing.

CLERDENT Pierre, Gouverneur de la Province de Liège, Palais provincial, place Notger, 2, Liège.

COUREAUX Robert, notaire à Wellin.

DALIMIER Freddy, avocat à la Cour, rue de Sélvs, 2, Liège.

DANSE Maurice, Premier Substitut de l'Auditeur général, avenue des Passereaux, 39, Bruxelles 16.

DECAUX Antoine, avocat général près la Cour d'Appel de Léopoldville.

DELREE Guy, Substitut du Procureur général, rue Louvrex, 83, Liège.

DEMOULIN Marcel, industriel, chaussée de Charleroi, 154, Fleurus.

DUPONT André, chargé de mission pour l'O. N. U., rue Fusch, 14, Liège.

ELENS Albert, attaché à la direction d'une compagnie d'assurances, rue des Mimosas, 14, Bruxelles 3.

FABRI Roger, administrateur de sociétés, rue Saint-Remy, 11, Liège.

- FREDERICQ Jean (Baron), juge au Tribunal de première instance, quai Van Beneden, 27, Liège.
- GELISE Auguste, commissaire principal aux délégations judiciaires, rue du Hercot, 6, Huy.
- GILLARD Jules, avocat, rue du Parc, 11, Charleroi.
- HENRY Marie-Louise (épouse de M. Joseph ANDRE, juge de Paix), rue de Ville du Bois, Vielsalm.
- HERVE Jean, notaire à Argenteau.
- HORION Robert, juge de Paix au premier canton d'Anvers, Boudewijnestraat, 44, Anvers.
- JOACHIM, Léon, notaire, boulevard Piercot, 6, Liège.
- LAUMONT Jacques, notaire, rue Louvrex, 41, Liège.
- LEGRAND Albert, notaire à Glons.
- LINON Georges, juge d'instruction, avenue du Chêne, 122, Heusy (Verviers).
- MICHAUX Charles, conseiller juridique-chef de service au Ministère de la Justice, avenue des Statuaires, 35, Bruxelles 18.
- PAQUE Emile, juge au Tribunal de première instance, place de l'Eglise 15, Paifve.
- PAQUE Frédéric, avocat à la Cour, Paifve.
- PHILIPPART de FOY René, avocat à la Cour, rue des Augustins, 33, Liège.
- POLAIN Maurice, avocat à la Cour, rue Simonon, 15, Liège.
- RAYMOND Jean, avocat à la Cour, rue Fusch, 38, Liège.
- RENARD Paul, avocat à la Cour, rue Fabry, 14, Liège.
- SERVAIS Victor, conseiller à la Cour d'appel d'Elisabethville, quai de Rome, 17, Liège.
- SIBILLE Paul, avocat à la Cour, rue de la Loi, 235, Bruxelles 4.
- STASSE Raymond, Premier substitut du Procureur du Roi, rue de l'Apleit, 4, Huy.
- VIENNE Raymond, conseiller à la Cour d'appel de Liège, boulevard Frère Orban, 9, Liège.

Nous permettra-t-on de constater avec quelque regret, que cinq anciens seulement de cette promotion sont membres de notre Association et que sept d'entre eux figurent dans l'*Annuaire général*. Nous sommes persuadés que tous ces anciens qui font honneur à la Faculté de Droit de l'Université viendront très bientôt nous apporter le réconfort de leur précieux concours.

C'est de tout cœur que nous félicitons les jubilaires. Nous sommes très heureux de voir combien sont vivaces les traditions d'amitié universitaire et nous espérons pouvoir donner des nouvelles d'autres promotions qui voudront bien se manifester.

### L'Annuaire de l'A. L. D. Lg.

L'Annuaire de l'Association des Licenciés et Docteurs en Sciences économiques et commerciales de l'U. Lg. (édition 1964) est sorti récemment de presse.

Cet ouvrage, d'une présentation remarquable, contient un grand nombre de renseignements précieux sur les membres de l'association.

La réalisation d'une publication de ce genre comporte toujours de grandes difficultés. Nous n'en félicitons donc que plus vivement les dirigeants de l'A. L. D. Lg. pour cette très belle réussite.

### A. M. Lg. : Rapport d'activités 1963-1964

*Lors de la dernière Assemblée générale de l'A. M. Lg., le Dr E. Proyard, secrétaire, a fait rapport des principales activités de nos amis médecins durant l'exercice écoulé. Voici le texte de ce rapport :*

Le tournoi de tennis s'est déroulé comme prévu au mois de juin au Tennis Club de Liège au Sart Tilman et il s'est révélé plein d'attraits pour pas mal de nos membres. Il a été clôturé par un souper intime qui a réuni tous les joueurs et leurs épouses, au cours duquel les divers prix ont été remis aux vainqueurs. La réussite a été telle que votre Comité n'a pas hésité à en renouveler l'organisation. Il aura lieu au cours du mois de juin prochain sur les courts du Baudouin Tennis Club.

Nous avons décidé, après de nombreuses discussions, de ne plus collaborer avec l'A. R. E. M. à l'organisation du Bal de Médecine. Il a été décidé, à la place de cette organisation, de mettre sur pied un bridge suivi d'une soirée dansante qui pour une première manifestation de ce genre s'est avérée un succès fort satisfaisant. Les participants ne furent peut-être pas extrêmement nombreux mais l'animation fut grande et le but que poursuit notre Association : « Réveiller l'amitié entre les médecins sortis de Liège » a été certainement atteint, pour tous ceux qui se sont retrouvés à cette occasion.

Il a donc été décidé de continuer nos efforts dans ce sens.

Il n'y a pas eu de séance cinématographique, ni non plus de conférences spéciales au cours de l'exercice écoulé.

Les colloques inter-disciplinaires organisés en collaboration avec la Faculté de Médecine ont, comme auparavant, recueilli un succès tout à fait satisfaisant, montrant bien combien pas mal de nos confrères sont intéressés par ces réunions du vendredi soir.

Nous avons, comme de bien entendu, collaboré à l'organisation des Journées Post-Universitaires; nous en espérons, comme d'habitude, un succès intéressant.

Deux manifestations qui avaient été mises sur pied n'ont pu avoir lieu en fonction des troubles qui ont bouleversé nos activités habituelles au cours du mois de mars et du mois d'avril.

Il s'agit du Rallye Automobile dont l'organisation était établie jusque dans les moindres détails mais que votre Comité a préféré remettre en fonction des événements et d'une Journée qui devait avoir lieu ici même à la Maison des Médecins sous la direction de M. le Professeur Leroux de la Faculté de Liège avec un ensemble de ses collaborateurs, Journée qui traitait des opacifiants d'ordre vasculaire et des renseignements que l'on pouvait en obtenir.

Ces deux manifestations n'ont cependant pas été remises *sine die* puisqu'elles auront lieu au cours du mois de septembre prochain.

Si apparemment l'activité de l'A. M. Lg. a été moins marquée qu'au cours de l'exercice précédent, le Comité a cependant continué à œuvrer, autant que faire se pouvait, pour poursuivre le but qu'il s'est assigné.

C'est ainsi que nos relations avec l'Association des Amis de l'Université de Liège se sont nouées plus étroitement qu'auparavant et que votre Président, faisant preuve de la même activité débordante qui le caractérise, a pris part à quelques réunions d'un Groupement qui rassemble un certain nombre de professions libérales et qui aurait pour but de provoquer des inter-connexions entre ces professions.

De plus, l'élaboration du répertoire des médecins de notre Société est à l'heure actuelle très avancée et l'on peut espérer que ceux qui s'en sont chargés pourront terminer cette œuvre difficile dans un avenir assez proche.

Il semble bien que notre activité pourra continuer au cours des mois à venir à se développer dans le même sens que celui qui avait été adopté au cours des exercices précédents et pour peu que nous ne soyons plus troublés par des difficultés influençant la vie de tout le corps médical de notre Pays, nous devrions retrouver au cours de l'exercice prochain le rythme des activités que nous avons connu antérieurement.

### Chez les Physiciens

Les effectifs de l'Association des physiciens s'étoffent peu à peu : une dizaine d'anciens ont encore rejoint nos rangs ainsi qu'autant de jeunes licenciés de la promotion juillet 1964.

Nous avons lu avec plaisir, dans le dernier *Bulletin des Amis de l'Université*, qu'une dizaine de physiciens, répondant à notre appel, s'étaient inscrits à l'Association des Amis de l'Université de Liège. Nous ne saurions trop engager ceux qui ne l'ont pas encore fait à accomplir ce geste de reconnaissance envers notre *Alma Mater* et de solidarité envers les jeunes.

Dans sa réunion du 9 septembre, le comité a choisi les matières des conférences qui se donneront à l'Institut de Physique la prochaine année académique. Il s'est efforcé de marier harmonieusement les sujets pédagogiques et scientifiques.



*Mercredi 16 septembre*, M. l'Inspecteur J. Lohisse : « L'esprit de la réforme de l'enseignement de la Physique ». On en trouvera ci-dessous un compte rendu ».

*Mercredi 21 octobre*, Causeries d'information destinées aux étudiants en sciences physiques et aux rhétoriciens, sur les débouchés qu'offrent les études de sciences physiques.

Mme D. Robert-Destenay, Professeur au Lycée L. de Waha, Assistante à l'Université : « le Physicien dans l'enseignement secondaire ».

M. R. Debot, Chargé de cours associé à l'Université : « le Physicien et la recherche scientifique ».

M. J. M. Lejeune, Directeur adjoint de Métallurgie et Mécanique nucléaires, Collaborateur de l'Université : « le Physicien et l'industrie ».

*Mercredi 18 novembre*, M. G. Hayot, « Initiation expérimentale des élèves de 13 à 15 ans à l'étude des phénomènes physiques ».

*En janvier, février, mars*, un cycle de trois conférences consacrées à la Physique nucléaire.

M. le Professeur L. Winand : « Méthodes de visualisation des événements nucléaires ».

Mme J. M. Delbrouck-Habaru, dr. sc., Assistante à l'Université : « Les particules élémentaires ».

M. C. Mahaux, lic. sc., Assistant à l'Université : « Les modèles nucléaires ».

Ces conférences sont organisées en collaboration avec la section liégeoise de la Société belge de Physique.

*L'esprit de la réforme de l'enseignement de la physique  
compte rendu de la conférence de M. l'Inspecteur J. Lohisse*

C'est par un exposé d'ordre pédagogique que l'Association des Licenciés et Docteurs en Sciences Physiques diplômés de l'Université de Liège a ouvert, le 16 septembre dernier, son « année académique ». M. l'Inspecteur J. Lohisse avait choisi comme sujet : L'esprit de la réforme de l'enseignement de la physique.

S'adressant à une centaine de professeurs des enseignements libre et officiel, réunis à l'Institut de Physique de l'Université, le conférencier a justifié les objectifs de la Commission de Réforme du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture : il importe de donner aux enseignements secondaire et normal la possibilité de mener à bien la formation qu'ils ont mission de dispenser.

La « Réforme », loin d'être entourée de mystère, n'a pas pour effet de submerger lycées, collèges et athénées : composée scienti-

fiquement, appuyée par de nombreuses personnalités universitaires, elle revalorise, elle rénove logiquement. Ses décisions satisfont à des exigences impérieuses de l'intérêt national : l'enseignement de la physique doit être adapté à la vie présente; le programme doit respecter la maturité de l'élève : de la confirmation des connaissances de base, il faut passer à l'ouverture sur le monde moderne, établir un choix dans la matière, faire appel à la formation mathématique en évitant les développements théoriques quelque peu prétentieux.

Cela suppose de l'énergie, de l'enthousiasme chez le professeur... mais aussi du matériel et des crédits. Si le programme est imposé, c'est au maître de ne pas oublier que c'est d'esprit qu'il s'agit, que la matière enseignée ne sera intéressante que par la manière de l'enseigner.

Notre compte rendu est loin d'être complet vu la densité et la diversité des points développés, voire même effleurés, tels l'organisation des stages de formation, des journées expérimentales, des stages de conseils pédagogiques, les « leçons des choses » du cycle inférieur, les manuels scolaires, les unités de mesure et pour terminer une vue panoramique sur des programmes de physique unifiés à l'échelle européenne. Parmi différentes statistiques présentées, il en est une qui mérite un intérêt particulier : en Belgique 45 % seulement des professeurs enseignant la physique sont titulaires d'un diplôme universitaire de sciences physiques.

Une discussion animée fut engagée après la brillante conférence de l'Inspecteur Lohisse : elle a montré les problèmes pédagogiques qui préoccupent les enseignants et leur intention de collaborer pour les résoudre. Le Président, M. le Professeur Sauvenier, avait souligné dans sa présentation l'importance de l'exposé : les applaudissements de l'auditoire l'ont confirmée.

A. M.

### Les anciens de Namur

Dernier trimestre de l'exercice académique 1963-1964... les activités sont plus variées, car le « printemps nous revient... ».

Jeudi 23 avril, à l'Athénée Royal de Dinant, notre tribune est occupée par M. Fernand Desonay, Professeur Emerite à la Faculté de Philosophie et Lettres, Membre de l'Académie de Langue et de Littérature Françaises de Belgique. L'assemblée est très dense, parmi laquelle on peut compter de nombreux membres du corps enseignant, tant officiel que libre; il est vrai que le programme annoncé est fort prometteur : « Pour le cinquantenaire du Grand Meulnes ». On sait en effet que M. Desonay a publié une étude très fouillée du livre d'Alain-Fournier; il s'est rendu sur place, plusieurs fois, à Epineuil-le-Fleuriel dans le Cher; il a eu cet immense bonheur de retrouver pratiquement intacts les souvenirs qui s'attachent à la jeunesse d'Alain-Fournier, tels qu'ils sont évoqués dans son livre : l'école municipale, la cour, les arbres, la maison, l'escalier, le grenier, la bascule, etc. C'est de tous ces souvenirs que M. Desonay

fait part à son auditoire, en une langue châtiée à souhait, et combien mélodieuse. Aussi, est-ce de tout cœur que nous disons un cordial merci au conférencier. Mieux encore, après la conférence, un bon nombre d'auditeurs a pu parcourir les documents photographiques acquis au cours de ses voyages par M. Desonay. Tous les participants se souviendront longtemps de cette brillante et très vivante évocation.

Le programme de l'année prévoyait ensuite un premier périple familial, le vendredi 1<sup>er</sup> mai. A l'heure dite, toutes les voitures bien remplies s'ébranlent en caravane vers le premier objectif à l'ordre du jour : l'ancienne abbaye de Floreffe. Notre fidèle cicérone, le très érudit Professeur Félix Rousseau, nous en fait admirer toutes les beautés : l'église, une des plus longues sinon la plus longue de Belgique, avec ses stalles en bois sculpté, d'une splendeur inégalée, extrêmement variée dans ses détails, puis l'escalier d'honneur de l'abbatiale, et enfin le domaine avec tous ses points de vue sur la campagne environnante. C'est à regret que l'on quitte ce coin enchanteur, pour effectuer la deuxième étape de la randonnée vers Fosse, Mettet, Florennes, Philippeville, les petits villages de l'Entre-Sambre et Meuse, Villers-deux-Eglises, Senzeille, Cerfontaine et ses grands bois jusqu'au lac de Virelles, le plus grand de Belgique avec ses 122 hectares de superficie. Là, vue sur le lac, et pique-nique traditionnel. La troisième étape nous menait à Chimay, pour la visite du château. Ce château est très célèbre, car il possède en ses murs un magnifique petit théâtre, réplique de celui du château de Versailles, et qui peut contenir au moins deux cents personnes; des musiciens très renommés s'y sont faits entendre et applaudir; de nos jours encore, chaque année, a lieu un festival qui rencontre le plus grand succès. Mais ce château, habité depuis plus de 150 ans, par la famille de Caraman, possède de nombreux souvenirs familiaux, admirablement groupés par époques historiques. Nous citerons plus spécialement les souvenirs du Roi de Rome, comme aussi ceux de Madame Tallien, devenue, en troisième noces, Princesse de Caraman, qui habita pendant trente ans le château et qui laissa si bonne impression aux gens de Chimay que ceux-ci l'avaient surnommée « la bonne dame ». Chimay demande aussi une petite incursion par ses ruelles étroites et tortueuses, la visite de sa collégiale et le salut au passage de Jehan de Froissart, en son temps chanoine du chapitre de Chimay. Après ce condensé historique du plus haut intérêt, les caravaniers méritaient bien quelque repos avant de s'en retourner par les routes larges et aérées des villages frontaliers de Boulers, Rièzes, l'Escaillère, Cul-des-sarts, le Bruly, Couvin, pour aller se disperser dans les petites rues de Mariembourg. Excellente réussite et surtout accroissement d'une fraternité de bon aloi, qui pour certains prit fin bien tard dans la soirée. Quand on est si bien ensemble, devrait-on se quitter ?

Judi 14 mai, c'est à Andenne, à l'Ecole normale pour jeunes filles, que se déroula la dernière séance de l'année. Au programme : « les Comètes ». Mme Liliane Remy-Battiau, de l'Institut d'Astro-

physique, Chargée de recherches au F. N. R. S., fait part, projections lumineuses à l'appui, de toutes les connaissances que l'on possède actuellement en ce domaine. Ce fut un exposé magistral et très rigoureux : la question des comètes soulève en effet de vastes problèmes. Les auditeurs furent très heureux d'apprendre la prochaine mission de Madame Remy, en Sardaigne, pour les recherches spatiales communes de l'Europe Occidentale, et lui souhaitèrent bon voyage et bonne réussite.

Samedi 30 mai, la section namuroise de l'Association des Médecins sortis de l'Ecole de Liège, tient sa réunion générale annuelle, à la nouvelle Maternité Provinciale de Namur. Grâce au concours désintéressé de la firme CIBA, la réunion récolta gros succès. Pour les épouses, visite guidée des locaux de la Maternité et de l'Ecole provinciale d'infirmières et d'accoucheuses qui y est annexée; pour les médecins, projections de films scientifiques portant cette année plus particulièrement sur la Gynécologie chirurgicale; pour tous enfin, le dîner de clôture avec son ambiance très sympathique. Merci à la délégation liégeoise, Docteur Delava en tête, pour sa présence et son appui.

Enfin, samedi 6 juin, clôture des activités de l'année. Dès le matin la section namuroise de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège organise la visite de l'Institut Agronomique de l'Etat à Gembloux : les locaux d'abord, les magnifiques stations de recherches ensuite. A l'issue de cette visite, après un lunch fraternel, quelques-uns continuèrent la réunion en allant visiter non loin de là le château historique de Franc-Waret, résidence d'été des Comtes d'Andigné. Le soir, se tenait l'assemblée générale de notre Association. Grâce à l'amabilité d'un ancien de Liège, le Docteur Paul Boever, premier échevin de sa commune, la réunion se tenait dans la grande salle de la nouvelle maison communale de Wépion, dont ce fut presque l'inauguration officieuse. A 19 heures, avec le petit retard habituel et réglementaire, eut lieu l'assemblée : L'hommage à deux membres décédés durant l'année écoulée, le rapport du trésorier tout heureux d'annoncer que le montant de nos économies avait encore augmenté par rapport à l'année précédente, preuve d'une excellente gestion, ensuite le rapport très complet d'un secrétaire vraiment exemplaire, et enfin les derniers mots d'un président qui projette hardiment de faire toujours mieux et qui annonce les grandes lignes des activités de l'année à venir, en commençant par le fameux premier congrès des Anciens de l'Université de Liège, à Namur les 12 et 13 septembre prochains. Il suffit alors de parcourir deux cents mètres sur la berge de la Meuse douce et sereine, pour se trouver « Aux Moulins de Provence » où se tiendra le petit banquet très traditionnel de fin d'année. Tard dans la soirée, les convives se séparèrent, contents de s'être rencontrés une fois de plus, mais surtout désireux de faire vivre pleinement leur section namuroise.

Conférences publiques sous l'égide de l'Extension universitaire  
liégeoise saison 1964-1965

- Namur* Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 1964  
Professeur Joachim FRENKIEL  
« Une assistance généreuse : l'Université de Liège à l'Université d'Elisabethville. »
- Cowin* Jeudi 15 octobre 1964  
Professeur Arsène SOREIL  
« Le pouvoir de la Poésie. »
- Dinant* Jeudi 5 novembre 1964  
M. Jacques Stassen, Maître de conférences  
« Le Conseil d'Etat, gardien des libertés publiques et des droits des citoyens. »
- Andenne* Jeudi 19 novembre 1964  
Professeur Marcel RENARD  
« Récentes découvertes de l'Archéologie Etrusque. »  
— Projections lumineuses —
- Gembloux* Jeudi 17 décembre 1964  
M. Jean Rey, ancien Ministre, Membre de la Commission de la C. E. E.  
« Europe économique et Europe politique. »
- Dinant* Jeudi 21 janvier 1965  
Professeur René Fohalle  
« Démocratisation des études : ombres et lumières. »
- Namur* Jeudi 4 février 1965  
Professeur Emérite Fernand Desonay  
« Le Paradis de la Reine Sybille au pays des Fées et des légendes de l'Apennin. »
- Gembloux* Jeudi 18 février 1965  
Professeur Joseph MELON  
« Imitation et Synthèse des pierres précieuses. »  
— Projections lumineuses —
- Andenne* Jeudi 18 mars 1965  
M. Robert SCIMAR, Chef de Travaux  
« La Sidérurgie moderne. »  
— Projections lumineuses —
- Cowin* Jeudi 8 avril 1965  
Jean ENGLEBERT, Chef de Travaux.  
« Réflexions sur l'œuvre de Le Corbusier. »  
— Projections lumineuses —
- Namur* Jeudi 6 mai 1965  
Professeur Roger PIRET  
« La Psychologie de l'Amour. »

## Nécrologie

---

Les Amis de l'Université ont appris la triste nouvelle du décès de M. Armand Delatte, professeur émérite à la Faculté de Philosophie et Lettres, survenu à Liège le 10 septembre 1964.

Nous présentons à Madame Delatte, à M. Louis Delatte, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, et à sa famille nos plus vives condoléances.

\* \* \*

Nous avons également appris avec regret le décès de M. Edgard Janssens, professeur émérite à la Faculté de Philosophie et Lettres, survenu le 14 juillet 1964.

Nous prions sa famille d'agréer l'expression de nos condoléances émues.

\* \* \*

L'Association a eu le grand regret de perdre des membres fidèles en la personne de :

MM. Marcel Didion, licencié en orientation et sélection professionnelles,

Paul Boland, docteur en droit 1921,

Paul Hault, docteur en droit 1907,

Mme Limet-Demaret.

Elle présente aux familles éprouvées l'assurance de sa vive sympathie et l'expression de ses sincères condoléances.